



BAROMÈTRE DES MEDIA AFRICAINS

Une analyse des tendances des
BMA pour 28 pays sur 11 ans

2011/2021



BAROMÈTRE DES MEDIA AFRICAINS

Une analyse des tendances des
BMA pour 28 pays sur 11 ans

2011/2021

Publié par:

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

fesmedia Africa

Windhoek, Namibie

Tel: +264 61 417523

Courriel: info@fesmedia.org

www.fesmedia-africa.org

© Cette œuvre est concédée sous licence en vertu de la licence Creative Commons' Attribution-Non commercial – ShareAlike 2.5.

ISBN: 978-99916-991-7-2

La vente ou l'utilisation commerciale de tous les supports publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et l'Institut des Médias d'Afrique Australe (Media Institute of Southern Africa - MISA) est interdite sans le consentement écrit de la FES et du MISA.

Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans ce volume ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la Friedrich-Ebert-Stiftung ou de *fesmedia* Africa. *fesmedia* Africa ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans ce travail.

11 ANS DE BILAN

TENDANCES THÉMATIQUES DU BAROMÈTRE DES
MÉDIAS AFRICAINS

DE 2011 À 2021

Phillip Santos



Voir ci-dessus les 32 pays du BMA (2005-2021)

Avant-propos

Le Baromètre des Médias africains (BMA) est notre projet phare chez fesmedia Africa, le projet régional des médias de la Friedrich Ebert Stiftung, en Namibie. Il a été développé en 2004 en partenariat avec l'Institut des Médias d'Afrique Australe (*Media Institute of Southern Africa/MISA*). Ses indicateurs sont largement basés sur la Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), ce qui en fait un indice local. L'objectif principal du BMA est de suivre l'évolution des médias et des processus démocratiques aux niveaux national et régional et de fournir des plates-formes et des outils de dialogue entre les parties prenantes.

Depuis sa création, le BMA a servi de source fiable d'informations sur l'état des environnements médiatiques et les principaux développements en matière de liberté de la presse, de liberté d'expression et d'accès à l'information dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Plusieurs militants de la liberté de la presse et de l'accès à l'information ont utilisé le BMA au cours des deux dernières décennies pour plaider et faire pression en faveur de réformes et de la promulgation de lois qui favorisent des environnements favorables, une presse solide et libre, la liberté d'expression et l'accès à l'information avec plus ou moins de succès et d'impact. Le BMA a été référencé dans des recherches universitaires, des conseils politiques, des documents de plaidoyer, ainsi que des études ou des analyses importantes du paysage médiatique en Afrique par des institutions multilatérales et des organisations non gouvernementales internationales.

La dernière décennie a vu une augmentation des BMA par rapport aux années 2000, lorsque l'indice en était à ses premiers pas. Un nombre exponentiel de pays se sont engagés à mener un BMA, certains l'ayant fait plus de quatre fois. Il est devenu évident pour fesmedia Africa, ses partenaires et les parties prenantes qu'un examen plus approfondi des développements aux niveaux sous-régional et régional était nécessaire pour comprendre les points communs et les différences

dans les paysages médiatiques des différents pays. Ce rapport présente une analyse des tendances de 68 BMA menés de 2011 à 2021. Il présente des thèmes et des recommandations récurrents dans les pays et des points communs entre les pays en termes de développements positifs et négatifs. Il ressort clairement de ce rapport que, bien que des progrès soient célébrés, de graves défis subsistent ou émergent en Afrique subsaharienne, même si certains pays s'en sortent beaucoup mieux que d'autres en termes de la liberté des médias et de la liberté d'expression, qui sont des ingrédients nécessaires à la démocratie.

Nous croyons fermement que cette analyse des tendances sera utile à toutes les parties prenantes, y compris les journalistes, les universitaires, les organisations de la société civile, les législateurs et les gouvernements qui souhaitent tirer des leçons d'autres pays africains et les juxtaposer avec leurs expériences domestiques pour améliorer leurs paysages médiatiques. J'espère que cette publication se retrouvera entre les mains des champions du changement qui l'utiliseront pour apporter le changement souhaité par les citoyens.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Freya Gruenhagen
Directrice, *fesmedia* Africa



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	2
2. LE BMA ET LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE	4
3. LA MÉTHODOLOGIE	5
4. LES TENDANCES THÉMATIQUES DU BAROMÈTRE DES MÉDIAS AFRICAINS : 2011-2021	6
5. LES THÈMES SIGNIFICATIFS	25
6. L'ANALYSE DES RECOMMANDATIONS	55
7. CONCLUSION	57
RÉFÉRENCES	60
APPENDICE A	62
APPENDICE B	63

1. Introduction

Les médias et d'autres formes d'expression médiatisée jouent un rôle essentiel dans la création, le maintien et la transformation progressive des sociétés démocratiques et en voie de démocratisation. Dans ces sociétés, on s'attend à ce que les médias jouent un rôle de surveillance, de facilitation et, si nécessaire, de radicalité et de collaboration (voir *Christians et al. 2009*). Le rôle de surveillance englobe la collecte et la diffusion de l'information tout en assurant la surveillance des activités des fonctionnaires et des institutions publiques, ainsi que des intérêts commerciaux importants dont l'influence sur les affaires publiques est à la fois obscure et conséquente (voir *Christians et al., 2009; Pickard, 2020*). Dans leur rôle de facilitateur, les médias sont les ingrédients clés des démocraties républicaines civiques, tels que la participation inclusive et égalitaire des citoyens aux activités et aux processus sociaux d'une société (*Christians et al. 2009; Habermas, 1992; Dahlgren, 2005*).

Les expériences sociales déséquilibrées (causées par des questions telles que le genre, l'ethnicité, la race, la sexualité, le niveau d'éducation et la dynamique spatiale) ont créé un éventail de besoins contemporains en matière de justice sociale. Il peut donc être nécessaire que les rôles des médias aillent au-delà de leurs responsabilités habituelles dans les sociétés démocratiques ou en voie de démocratisation. Par exemple, dans leur rôle radical, les médias sont censés plaider pour « l'égalité absolue et la liberté de tous les membres d'une société démocratique d'une manière complète et sans compromis » (*Christians et al. 2009 : 179*). Dans l'exercice de ce rôle, les journalistes contestent et exposent les effets négatifs de la concentration du pouvoir – qu'il soit politique ou commercial – et veillent à ce qu'« aucune injustice ne soit jamais tolérée » (*Christians et al. 2009 : 179*). Le continent africain est confronté à une pléthore de problèmes de justice sociale découlant d'un large éventail de défis tels que les inégalités, la violence à caractère sexuel, la pauvreté et le chômage. Certains d'entre eux résultent d'une mauvaise gouvernance, d'un leadership inepte, de la corruption, etc., ce qui suggère le rôle essentiel des médias

dans la surveillance des affaires publiques dans l'intérêt public. Le rôle collaboratif implique la coopération des médias avec les centres de pouvoir dans l'intérêt du public plutôt que dans l'intérêt de ceux qui sont au pouvoir (voir *Christians et al. 2009*). Conformément à la collaboration normative, on pourrait soutenir que les médias d'états africains doivent toujours être orientés vers le service de l'intérêt public ou bien collectif de la société, comme indiqué dans les constitutions nationales et autres cadres.

“...pour que les médias puissent jouer ces rôles, il est impératif de créer un environnement sociopolitique et économique favorable.”

Néanmoins, pour que les médias puissent jouer ces rôles, il est impératif de créer un environnement sociopolitique et économique favorable. Un tel environnement doit être adaptatif et flexible pour protéger les médias des chocs occasionnels imposés par les crises, les transformations en cours engendrées par les développements technologiques et les expériences changeantes de « l'audience » des citoyens. Par exemple, la pandémie de COVID-19 a montré à quelle vitesse la viabilité des médias peut être menacée pendant une crise (voir *Santos et Mare, 2021 ; Radcliffe, 2020*). De même, la facilité avec laquelle une législation visant à restreindre les opérations des médias et l'accès du public à l'information peut être déployée pendant une crise (voir *Mawarire 2020*).

La criminalisation généralisée de la désinformation par plusieurs pays africains au plus fort de la pandémie de COVID-19 a montré la puissance autoritaire de la législation restrictive héritée des administrations coloniales et les facteurs de recul prévus dans les constitutions nationales lorsque l'opportunisme impose un tel déploiement. Dans des conditions de crise, de telles restrictions semblent légitimes ou sont légitimées en face à la menace posée, bien qu'avec un impact sur l'action des citoyens car l'accès à l'information devient restreint. Ainsi, en l'absence d'un environnement sociopolitique favorable et ouvert, il est difficile pour les médias de fonctionner en fonction des processus démocratiques. Par conséquent, une évaluation cohérente, systématique et contextuelle de ces conditions est impérative, d'où l'importance du Baromètre des Médias Africains (BMA), publié par fesmedia Africa en partenariat avec l'Institut des Médias d'Afrique Australe (*Media Institute of Southern Africa /MISA*).

2. Le BMA et la démocratie en Afrique

Le BMA est un outil méta-évaluatif qui peut être utilisé pour évaluer les conditions dans lesquelles les rouages et les institutions de la démocratie opèrent sur le continent africain. Cet outil fournit aux décideurs politiques, aux universitaires, à la société civile et à d'autres institutions sociales clés un point de référence pour réfléchir aux réalisations et mettre en évidence les défis des médias en Afrique. Compte tenu du rôle central des médias dans la mise en place et le maintien des institutions démocratiques, les indicateurs du BMA se rapportent aux structures qui peuvent potentiellement restreindre ou permettre aux médias de jouer leur rôle. Ces indicateurs comprennent l'état de la liberté d'expression, la diversité des médias, l'indépendance et la viabilité des médias, la réglementation des médias, l'éthique des médias et le bien-être des journalistes. Cependant, il est également essentiel d'examiner l'impact du BMA en menant une étude longitudinale rétrospective comme celle qui a abouti au présent rapport.

Cette étude fournit un compte rendu descriptif des tendances et des thèmes émergents et récurrents qui, à leur tour, peuvent indiquer les domaines dans lesquels des progrès ont été enregistrés (ou non), les actions/interventions recommandées, la nature et l'ampleur de ces progrès (ou régressions) et les nouveaux défis. Les défis mis en évidence par le Rapport sur le Développement Humain de 2019 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (tels que les inégalités croissantes, les migrations et les crises induites par le changement climatique comme les sécheresses et les inondations) ne peuvent être relevés efficacement que par des fonctionnaires et des institutions publics incorruptibles et compétents. Leur efficacité, à son tour, dépend de médias vigilants, bien financés, pluriels, diversifiés, professionnels et critiques. Pour cette raison, il est essentiel d'évaluer en permanence les progrès réalisés et les actions requises pour relever les défis auxquels sont confrontés les médias, car ils ont une fonction centrale dans toute société démocratique.

3. La méthodologie

Ce rapport est une étude textuelle qualitative utilisant une analyse thématique pour analyser les tendances. Il couvre les BMA publiés entre 2011 et 2021 en ce qui concerne les tendances dans les environnements médiatiques en Afrique subsaharienne ainsi que les thèmes et les recommandations récurrents dans ces environnements.

Le présent rapport ne fournit pas de résumés par pays, car ceux-ci existent déjà dans les différents BMA. Au lieu de cela, il met en évidence des thèmes importants qui sont développés en donnant des exemples.

« Ce rapport offre une vue d'ensemble des défis récurrents et émergents sur la scène médiatique africaine... »

Ce rapport offre une vue d'ensemble des défis récurrents et émergents sur la scène médiatique africaine et des développements positifs tels que la promulgation et la mise en œuvre de lois et de politiques progressistes, tout en examinant leurs implications pour le développement de la démocratie sur le continent. Un instrument de traitement des données (voir l'annexe A) a été développé pour permettre au chercheur de discerner les tendances thématiques dans les quatre secteurs analysés par les BMA. Il s'agit de l'état de la liberté d'expression, du paysage médiatique, du secteur de la diffusion audiovisuelle et des normes professionnelles dans la pratique du journalisme.

La discussion des tendances thématiques émergentes ci-dessous est basée sur l'analyse de ces discernements au niveau global.

4. Les tendances thématiques du Baromètre des Médias Africains : 2011-2021

En général, les BMA publiés entre 2011 et 2021 montrent que presque toutes les constitutions nationales contiennent des dispositions relatives à la liberté d'expression, certains pays prenant également des dispositions spécifiques pour la liberté de la presse. Cependant, cette disposition constitutionnelle générale est souvent diminuée par les conditions de retrait dans les mêmes constitutions et, dans certains cas, par des lois restrictives sur les médias et les non-médias. La plupart des pays n'ont pas de dispositions légales pour l'accès à l'information. Il s'agit d'un problème persistant autour duquel la plupart des gouvernements ne semblent pas avoir d'action et d'interventions rédemptrices urgentes. Les pays qui doivent encore adopter une législation sur l'accès à l'information sont le Mali (BMA 2021), le Sénégal (BMA 2018), la Namibie (BMA 2018), le Botswana (BMA 2020), Madagascar (BMA 2019), le Cameroun (BMA 2018), le Burkina Faso (BMA 2019), Eswatini (BMA 2018), le Togo (BMA 2021) et le Malawi (BMA 2016).¹

En ce qui concerne le paysage médiatique, la plupart des pays semblent avoir un certain degré de pluralisme. Cependant, cela ne se traduit pas toujours par une grande diversité dans le contenu et les sujets d'actualité. La tendance générale est que le pluralisme est principalement évident dans la presse écrite, bien que certains pays aient également ouvert de manière significative le secteur de la diffusion audiovisuelle. Par exemple, le BMA 2012 du Mali montre que le pays comptait 250 journaux et plus de 300 stations de radio privées. Cependant, les BMA suivants

1 Le **Mali** n'a pas de loi spécifique sur l'accès à l'information, mais l'accès à l'information est garanti par la loi n°98-012 du 19 janvier 1998.

Madagascar n'a pas de loi spécifique qui garantisse l'accès à l'information mais la Charte Malgache sur l'Accès à l'Information et le Partage des Connaissances (Malagasy Charter on Access to Information and Knowledge Sharing) est un texte non contraignant qui a été mis en œuvre par le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (Committee for the Safeguarding of Integrity/CSI).

Le **Burkina Faso** dispose d'une loi sur l'accès à l'information publique et aux documents administratifs adoptée en 2015 (loi n°051-2015/CNT) qui n'est pas appliquée faute de décret d'application.

Le gouvernement d'**Eswatini** a publié un projet de loi sur la liberté d'information et la protection de la vie privée en 2007, mais il n'avait pas été encore adopté en 2018.

Au **Togo**, la loi sur la Liberté d'Accès à l'Information, adoptée en 2016, n'est pas pleinement appliquée car le Président de la République n'a pas encore signé son décret d'application.

du Mali (2016, 2021) montrent une baisse du nombre de journaux en raison de facteurs économiques et une augmentation exponentielle des services de diffusion, en particulier la radio et les plateformes digitales. En 2021, le Mali comptait plus de 400 stations de radio, 235 journaux et 100 médias en ligne. En 2012, la Tanzanie comptait 763 journaux, 26 chaînes de télévision et 85 stations de radio. En 2016, le Cameroun comptait 600 journaux, 120 stations de radio et 60 chaînes de télévision. En 2019, le Burkina Faso comptait 164 stations de radio et 21 chaînes de télévision opérationnelles. Le Bénin, le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, Madagascar et l'Afrique du Sud, entre autres, affichent également cette tendance. Cependant, en ce qui concerne la diffusion audiovisuelle, la plupart des gouvernements et des cadres juridiques ne prévoient pas explicitement l'indépendance éditoriale des diffuseurs audiovisuels financés par l'État ou des médias en général. Par exemple, le BMA 2019 du Nigéria souligne le manque d'indépendance éditoriale et de stabilité financière du diffuseur audiovisuel national, ce dernier pouvant être la cause du premier. Le BMA 2018 pour la République du Congo note que la télévision et la radio de l'État étaient des divisions du ministère de la communication, que leurs travailleurs étaient des fonctionnaires publics (voir également le BMA 2021 du Togo) et que ces médias, respectivement, n'avaient pas de conseil d'administration pour superviser leurs activités.

“Parmi les autres pays qui n'ont pas explicitement garanti l'indépendance éditoriale des diffuseurs audiovisuels nationaux figurent le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe, le Malawi, Madagascar et la RDC.”

Cela suggère qu'en 2018, le gouvernement de la République du Congo avait un contrôle direct sur les opérations et le contenu éditorial des médias de l'État. Le BMA a également noté que le journal de l'État n'avait pas fonctionné pendant les deux années précédentes, soulignant la restriction de la communication publique et des espaces démocratiques dans le pays. Le BMA n'a pas indiqué si le journal appartenant à l'État avait repris son service. Dans le BMA 2021 du Bénin, il a été mentionné que le diffuseur audiovisuel public fonctionnait sous la puissante influence de la présidence du pays. Toutefois, il a été noté que son contenu semble répondre à l'intérêt public et couvrir les questions locales. Parmi les autres pays qui n'ont pas explicitement garanti l'indépendance éditoriale des diffuseurs audiovisuels

nationaux figurent le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe, le Malawi, Madagascar et la RDC. Le cas du Kenya est unique parce que le contrôle du gouvernement sur les médias est non seulement secret, mais aussi étendu. Contrairement au contrôle direct exercé par les médias de l'État dans d'autres parties du continent, l'influence politique au Kenya opère par la distribution de la publicité gouvernementale à tous les niveaux. Comme indiqué dans le BMA 2016 du pays, la concurrence pour cette publicité gouvernementale très recherchée a compromis la qualité du contenu éditorial dans les médias. Outre le

“... Les journalistes qui travaillent pour des médias financés par l'État sont généralement sous-payés et plus susceptibles de pratiquer l'autocensure...”

contrôle manifeste exercé par le gouvernement par l'intermédiaire de la *Kenya Broadcasting Corporation*, dont le conseil d'administration est nommé par ce premier, la publicité opère secrètement pour influencer le contenu des reportages des médias. En République du Congo, les médias de l'État n'ont pas d'allocation dans le budget national, et il n'y a pas de soutien de l'État pour les médias, ni en termes d'aide directe, ni par le biais d'exonérations fiscales. En effet, sur la base de ces exemples et d'autres, on peut donc affirmer que les diffuseurs audiovisuels nationaux en Afrique restent vulnérables à l'ingérence politique. Ils sont également sous-financés, ce qui limite leur capacité à assurer la diffusion audiovisuelle de service public qui, à tout le moins, a la responsabilité d'informer, d'éduquer et de divertir.

Les BMA ont également montré que les journalistes qui travaillaient pour des médias financés par l'État sont généralement sous-payés et plus susceptibles de pratiquer l'autocensure pour rester employés, sinon pour protéger leurs propres vies, selon les circonstances et le contexte. Les mêmes diffuseurs audiovisuels sont aussi souvent mal équipés. Ces défis ont été mis en évidence par les BMA du Nigéria, du Gabon, de la République du Congo, du Cameroun, du Zimbabwe, du Lesotho, de Madagascar, du Bénin, d'Eswatini, du Mali, du Kenya, de la RDC et du Sénégal. Dans certains pays, la réglementation est fragmentaire et imprécise ; dans d'autres, la réglementation des télécommunications et de la diffusion audiovisuelle est harmonisée (voir le BMA 2018 du Sénégal ; le BMA 2018 de la Namibie). En termes de pratique professionnelle, de nombreuses tendances semblent prévalentes dans la plupart des pays. Il y a une référence constante à l'empiètement et à l'omniprésence de la corruption dans le journalisme (c'est-à-dire le paiement de

la couverture), à la faiblesse du journalisme d'investigation et à l'hyper-focalisation sur les histoires politiques au détriment des domaines locaux et autres. Il existe également des niveaux élevés de précarité où les journalistes sont sous-représentés dans les syndicats ou les associations professionnelles. Par exemple, voir les BMA suivants : Bénin (2021), Burkina Faso (2019), Madagascar (2019), Cameroun (2018), Zambie (2021), Togo (2021) et Kenya (2016).

4.1 Le contexte politique comme force déterminante

De nombreux BMA menés dans des pays d'Afrique subsaharienne entre 2011 et 2021 (voir la liste de l'appendice B) montrent une tendance dans la relation entre le contexte politique dans lequel les médias opèrent et la dynamique interne et externe de ces médias. D'une manière générale, plus l'environnement politique d'un pays est stable et plus ses institutions démocratiques sont fonctionnelles, plus les médias sont libres, viables et professionnels. La Namibie, l'Afrique du Sud et l'Île Maurice sont exemplaires à cet égard. Par exemple, bien que la Namibie conserve certaines lois restrictives de l'époque de l'apartheid, telles que la loi sur la protection de l'information (1982) et la loi de procédure pénale (1977), elle n'a utilisé aucune de ces lois pour restreindre les médias depuis son accession à l'indépendance en 1990. La Namibie a également démontré une tendance progressiste en promulguant la loi de 2017 sur la protection des témoins. Dans ces contextes, des dispositions constitutionnelles garantissant la liberté d'expression et la liberté de la presse sont prévues et appliquées.

Comme indiqué ci-dessus, le paysage médiatique dans un contexte politiquement stable tend à être pluriel et diversifié tout en étant fonctionnellement professionnel et critique. Inversement, plus l'environnement politique est incertain, instable et transitoire, plus l'état de la liberté d'expression/de la presse et les médias sont moins affirmés dans leurs rôles de suivi et de surveillance. Les pays qui font preuve de stagnation et de régression politique (en termes d'adhésion totale à la liberté d'expression et aux médias) comprennent le Mali (voir les BMA de 2012, 2016 et 2021), Madagascar (BMA 2019), le Lesotho (BMA 2019), le Cameroun (BMA 2018) et le Bénin (BMA 2021). Dans le cas du Mali, dont la constitution garantit la liberté d'expression conformément aux principaux instruments internationaux, il a été observé que «la crise, qui a divisé le pays en deux avec le Nord occupé par les envahisseurs islamistes et séparatistes, a mis certaines libertés en suspens, en

particulier dans les zones occupées. De même, le coup d'État du 22 mars a affaibli la liberté de la presse ». L'impact restrictif de la crise sécuritaire malienne persiste depuis 2012. En 2016, il a été noté que les « états d'urgence successifs qui ont résulté » de la crise « limitent les libertés individuelles et collectives » et ont fait de « la question de la religion [...] un sujet tabou, avec certaines rédactions pratiquant l'autocensure de peur d'être la cible des 'islamistes fondamentalistes' ». En 2021, il a été noté que « les journalistes refusent systématiquement des programmes spécifiques par crainte d'être agressés ou de voir leurs installations attaquées ». Le BMA de 2021 fait référence à des incidents où des journalistes ont été enlevés, ce qui a entraîné des négociations pour leur libération entre l'appareil de sécurité de l'État et les ravisseurs. La République du Congo fournit un autre exemple dans lequel l'environnement politique peut, effectivement, limiter la liberté d'expression et les médias. Comme le note le BMA de 2018, « les pouvoirs publics sont souvent prompts à invoquer la protection de l'ordre public comme prétexte pour étouffer cette liberté, le plus souvent réprimée en période électorale où les tensions sont vives ». Ironiquement, c'est pendant les mêmes périodes que des médias libres sont indispensables à la politique démocratique. En outre, en République du Congo, il semble également que là où la surveillance est la plus nécessaire, les journalistes ont tendance, parfois en raison de menaces de mort, à éviter certains sujets tels que « la sécurité nationale, les mines, le pétrole, les contrats, la gestion des forêts, l'exploitation forestière... », ce qui permet à la corruption et à d'autres activités sans scrupules de prospérer.

Bien que Madagascar garantisse à la fois la liberté d'expression et la liberté des médias à travers de plusieurs instruments législatifs, le contexte politique instable a fait que « ceux qui osent critiquer ouvertement le gouvernement peuvent faire l'objet de représailles dans leur vie privée et professionnelle sous la forme de menaces de licenciement, de relocalisation ou de poursuites judiciaires » (Madagascar BMA 2019 ; 2020 : 6).

Le BMA continue de noter que « les journalistes, qu'ils appartiennent à l'opposition, aux médias privés ou publics, font attention à ce qu'ils disent, publient ou expriment dans l'arène publique, notamment par

"Inversement, plus l'environnement politique est incertain, instable et transitoire, plus l'état de la liberté d'expression est moins affirmé..."

l'intermédiaire de leurs médias respectifs » puisque « des arrestations et des poursuites contre des journalistes ont eu lieu au cours des dernières années » (ibid.). Dans ces contextes, il existe un écart constant et

“...Il existe un écart constant et récurrent entre les dispositions constitutionnelles propices à la liberté d’expression...”

récurrent entre les dispositions constitutionnelles propices à la liberté d’expression (et dans certains cas, à la liberté de la presse), à l’infrastructure législative d’un pays et aux conditions réelles de fonctionnement des médias.

Cette tendance se retrouve dans plusieurs pays et persiste si les conditions politiques restent inchangées. Dans les sociétés en transition, comme ce fut le cas au Malawi (BMA 2012) entre les présidences de Mutharika et de Banda, le tableau reflète la tension entre les tendances démocratiques favorisées par le régime politique émergent et les tendances autoritaires reflétant l’héritage du système précédent. Il montre également la réticence des nouveaux acteurs politiques à adopter pleinement les pratiques démocratiques. À cet égard, la recommandation du BMA était d’encourager les acteurs locaux de la société civile à faire pression pour des interventions législatives ou à s’engager dans des programmes visant à éduquer et à sensibiliser la société à la nécessité de réformes pour créer un espace favorable aux médias. Le BMA 2016 du Malawi met en évidence des progrès positifs dans l’éventail des sources d’information disponibles pour les citoyens, la couverture en direct des procédures judiciaires, les réformes législatives et politiques et un environnement opérationnel favorable. Cependant, plusieurs lois restrictives archaïques et des excès politiques menacent la liberté d’expression et les médias dans le pays. Une recommandation du BMA de 2012 du Malawi était de « poursuivre la campagne d’accès à l’information » en « faisant pression sur le gouvernement pour qu’il mette en place un cadre pour la législation sur l’accès à l’information ». Le BMA 2016 du Malawi indique que l’accès à l’information est resté un défi pour les journalistes en l’absence d’une loi propice, malgré la disposition de la constitution pour l’accès à l’information.

Dans d’autres pays, comme l’Île Maurice, la recommandation a été de promouvoir la liberté en dépenalisant les délits de presse.

Les BMA de 2012 et 2020 pour le Zimbabwe montrent des progrès dans l'engagement du gouvernement avec la société civile et sa volonté d'envisager de réformer les lois sur les médias. Toutefois, il ne ressort pas clairement des résumés et recommandations si un tel changement d'attitude a été induit par les recommandations antérieures ou reflète les changements politiques du pays.

Il pourrait être nécessaire d'élaborer un mécanisme ou un instrument pour établir le lien (ou l'absence de lien) entre les réformes (ou l'absence de celles-ci) dans les différents pays et les recommandations ou conclusions proposées par les futurs BMA.

Dans certains cas, bien que des recommandations soient formulées, les progrès ne sont pas suivis ou observés dans les BMA subséquents. Par exemple, le BMA 2011 du Cameroun a recommandé la dépénalisation de la diffamation, mais il n'y a pas eu de suivi sur cette question dans le BMA 2014. De même, la question de l'accès

à l'information a été abordée dans le BMA de 2011, en 2014 à nouveau, mais négligée en 2018. Il n'est pas clair si cela est dû à l'engagement des intervenants ou aux difficultés contextuelles changeantes causées par les changements dans l'environnement politique.

“Dans certains cas, bien que des recommandations soient formulées, les progrès ne sont pas suivis ou observés dans les BMA subséquents.”

4.2 Le maintien des lois coloniales restrictives et des conditions constitutionnelles de recul

L'une des tendances les plus constantes dans plusieurs BMA d'Afrique subsaharienne sont les lois coloniales ou d'apartheid restrictives et la disposition de conditions de recul (circonstances dans lesquelles les libertés peuvent être légalement limitées) à la liberté d'expression dans les constitutions nationales. Bien que la dynamique spécifique diffère d'un pays à l'autre, la tendance générale est que les lois restrictives formulées dans le cadre de la sécurité nationale restent inscrites dans les textes de loi et constituent une menace considérable pour la liberté d'expression et de la presse. Par exemple, en Zambie, la promulgation de la loi sur la sécurité digitale et la loi de

2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité promeuvent « l'utilisation responsable des plateformes de réseaux sociaux » ont eu un effet corrosif sur l'environnement médiatique du pays (BMA 2021 de la Zambie). Au Togo, les restrictions imposées par la loi sur le secret et la confidentialité, ainsi que par les lois sur l'ordre public, l'état d'urgence et le terrorisme, ont rendu difficile la pleine affirmation de la liberté d'expression et des médias. La Loi des Médias de 2013 et la Loi sur l'Information et les Communications du Kenya (amendement) de 2013 portent également atteinte à la liberté d'expression et aux médias, car elles contiennent des propositions qui restreignent la liberté des médias et imposent de lourdes sanctions aux journalistes et aux médias.

De même, au Malawi, des textes législatifs tels que le Code pénal de 1930, la Loi sur la Protection du drapeau, des Emblèmes et des Noms (*Protected Flag, Emblems, and Names Act*) (2014), la Loi sur la Police de 1946, la Loi sur les Secrets Officiels de 1913 et la Loi de 1968 sur la Censure et le Contrôle des Divertissements restreignent la liberté d'expression et la liberté de la presse garanties par la Constitution. Au Bénin, la jouissance de la liberté d'expression et de la liberté de la presse est entravée par plusieurs dispositions du Code du digital adopté en 2017, de la loi 2017-44 du 5 février 2018 portant sur le Code des Renseignements et de la loi 2019-05 du 18 janvier 2019 relative à l'organisation des secrets de la défense nationale. À Madagascar, la loi régissant les communications et le Code des Communications peuvent être utilisés pour restreindre la liberté de la presse et la démocratie. En outre, malgré l'économie des médias libres largement reconnue en Afrique du Sud, si des textes législatifs de l'époque de l'apartheid tels que la Loi des Éléments Essentiels Nationaux (*National Key Points Act*) de 1980, la Loi de la Défense (1957) et la Loi de Rassemblements Tumultueux (*Riotous Assemblies Act*) de 1956 sont invoqués, ils peuvent affaiblir les médias. Comme indiqué dans le BMA de 2018 de l'Afrique du Sud, certaines des lois susmentionnées ont été utilisées pour « entraver les reportages critiques sur l'argent public dépensé pour la propriété privée de l'ancien président Jacob Zuma à Nkandla ».

Comme il est évident dans les BMA, le paradoxe de ce scénario est que de telles lois sont souvent invoquées en période de crise politique et économique (lorsque

“...Le paradoxe de ce scénario est que de telles lois sont souvent invoquées en période de crise politique et économique...”

des médias assertifs et libres sont les plus nécessaires), avec un effet dissuasif et restrictif. Le BMA de 2020 du Zimbabwe met en évidence certains textes législatifs restrictifs, anciens et nouveaux. Il note que « la loi sur les secrets officiels reste en vigueur et doit être signée par ceux qui travaillent pour l'État, les empêchant de révéler des informations aux médias ». De même, il souligne comment « la loi sur la censure et le contrôle des divertissements a également été utilisée pour interdire les productions théâtrales considérées comme anti-gouvernementales ». En analysant les BMA, il semble évident que la plupart des constitutions nationales prévoient explicitement la liberté d'expression et/ou la liberté de la presse ; Cependant, elles contiennent également des conditions qui diminuent cette liberté.

L'environnement opérationnel des médias est entravé par des lois apparentes et restrictives, y compris des lois non liées aux médias avec des dispositions cachées qui peuvent affaiblir les médias en cas de besoin. Le BMA de 2018 du Cameroun note que les restrictions législatives du pays à la liberté d'expression « ont un caractère insidieux ». Le rapport mentionne que « les autorités administratives sont habilitées à maintenir l'ordre public » et que le pouvoir a été « utilisé à plusieurs reprises pour interdire des manifestations, des protestations et des conférences de presse ». Il affirme que des lois telles que la Loi sur les communications Sociales de 1990 « laissent la notion d'ordre public vague et sujette à interprétation que les autorités administratives peuvent atteindre (*sic*) discrétionnairement ». En plus de ces atteintes à la liberté d'expression, le BMA de 2018 note également que « le Cameroun dispose de plusieurs textes législatifs qui restreignent directement la liberté d'expression ».

Le BMA de 2021 de la Zambie met en évidence la Loi sur la Cybersécurité et la Loi sur la Cybercriminalité de 2021 pour leur potentiel de créer un effet dissuasif sur les opérations des médias, car les lois ne sont pas spécifiques sur ce qui constitue une « utilisation responsable des plateformes de réseaux sociaux ». Cela s'ajoute à ce que le BMA qualifie d'« environnement traître pour le fonctionnement de médias libres et indépendants ».

La disjonction entre les dispositions constitutionnelles propices et autres instruments réglementaires et l'environnement opérationnel réel des médias est mise en évidence dans de nombreux BMA, notamment ceux du Zimbabwe, de Madagascar, du Mali, du Cameroun, du Bénin, du Botswana, du Kenya, de l'Ouganda et du Mozambique. Dans le cas du Botswana, le dernier BMA (2018) observe que si la

liberté d'expression est explicitement garantie dans la constitution, « il existe une série de lois avec des clauses qui nient la garantie constitutionnelle de la liberté d'expression ». Il s'agit notamment de la Loi sur la Cinématographie de 1970, de la Loi sur la Fonction Publique de 2008, de la Loi de 2008 sur les Professionnels

des Médias, de la Loi sur la Sécurité Nationale de 2005 et de la Loi de 2007 sur la Cybercriminalité et les Crimes Informatiques. Ces lois rendent les dispositions constitutionnelles démocratiques et progressistes sur la liberté d'expression nominales plutôt que substantielles, car elles justifient des restrictions quant à leur orientation législative.

Les exceptions raisonnables comprennent le Burkina Faso et la Namibie. Les recommandations ont porté principalement sur l'abrogation des lois qui criminalisent la diffamation, l'alignement des lois affectant les médias et la liberté d'expression des droits sur les constitutions nationales et les instruments internationaux promouvant la liberté d'expression et l'accès à l'information. Néanmoins, la mesure dans laquelle les lois nationales contredisent ou affaiblissent les dispositions constitutionnelles sur la liberté d'expression va également à l'encontre des instruments internationaux qui promeuvent la liberté d'expression et des médias, que les pays respectifs les aient ratifiés ou non.

“Ces lois rendent les dispositions constitutionnelles démocratiques et progressistes sur la liberté d'expression nominales plutôt que substantielles...”

4.3 La presse écrite relativement libre et médias audiovisuels restreints

Une tendance surprenante à travers le continent, même dans des pays politiquement instables comme le Mali, la RDC et le Cameroun, est que les gouvernements semblent réticents à restreindre le nombre de publications de la presse écrite et leur couverture. La tendance dans l'industrie de la diffusion audiovisuelle diffère, et même dans les démocraties stables comme l'Afrique du Sud, la Namibie, le Gabon et le Botswana, les gouvernements ont manifesté leur volonté de contrôler le diffuseur national audiovisuel ou financé par l'État et, dans des pays comme le Zimbabwe et l'île Maurice, l'ensemble de l'industrie de la diffusion audiovisuelle par le biais de mécanismes réglementaires et de processus d'octroi de licences. Le BMA

de 2018 pour le Botswana souligne que « la diversité des médias, en particulier dans le secteur de la diffusion audiovisuelle au Botswana, est entravée par ses lois » qui limitent le secteur de la diffusion audiovisuelle aux « diffuseurs audiovisuels commerciaux et aux diffuseurs audiovisuels de l'État » par le biais de la Loi de 2012 sur l'Autorité de Régulation des Communications.

Le BMA de 2018 de l'île Maurice note que « la diffusion audiovisuelle privée n'a pas prospéré et depuis 2002, le pays ne compte que trois stations de radio privées, n'a pas de stations de radio communautaires et pas de chaînes de télévision privées ». Il note en outre que « la diffusion audiovisuelle est dominée par la *Mauritius Broadcasting Corporation* (MBC), qui exploite six stations de radio et est le seul diffuseur audiovisuel national ». Le diffuseur audiovisuel national « n'est pas considéré comme un organisme indépendant et les membres de son conseil d'administration sont considérés

comme favorables au gouvernement au pouvoir ». Parmi les autres pays dans lesquels cette tendance se manifeste figurent la RDC, le Nigéria, l'Eswatini, la Guinée, la Tanzanie, le Mali, la Namibie, la Zambie et le Gabon. Il est également évident que

“Les BMA montrent également que ... le désir des gouvernements de conserver le contrôle ou l'influence sur les médias électroniques devient plutôt plus affirmatif...”

dans les pays où le gouvernement contrôle le secteur de la diffusion audiovisuelle, ou du moins le diffuseur audiovisuel public/de l'État, ce dernier fonctionne presque toujours avec une indépendance éditoriale limitée.

Néanmoins, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne semblent disposer d'un système de diffusion audiovisuelle florissant à 3 niveaux (diffusion audiovisuelle publique/de l'État, commerciale et communautaire), certains enregistrant plus d'une centaine de services de diffusion radio et de télévision. L'Afrique du Sud et le Sénégal en sont de bons exemples. Les BMA montrent également que, la convergence des médias devenant la norme de la plupart des médias contemporains, le désir des gouvernements de conserver le contrôle ou l'influence sur les médias électroniques a augmenté, comme l'indiquent les instruments législatifs proposés conçus pour répondre à la croissance et à la prévalence des médias digitaux en Afrique. Par exemple, le gouvernement namibien a promulgué la Loi sur les Communications de 2009 et, au moment du BMA de 2015, travaillait sur le projet de Loi sur les

Transactions Électroniques et la Cybercriminalité (partiellement promulguée en 2019 sous le nom de Loi 4 de 2019 sur les Transactions Électroniques) ainsi que sur le projet de Loi sur le Cinéma, qui peuvent tous potentiellement être utilisés pour restreindre la liberté d'expression. En outre, le BMA de 2021 de la Zambie fait référence à la promulgation par le pays d'une « loi controversée sur la sécurité digitale, la Loi sur la Cybersécurité et la Cybercriminalité de 2021, ostensiblement pour promouvoir l'utilisation responsable des plateformes de réseaux sociaux ».

Cependant, les BMA montrent que la plupart des gouvernements africains n'ont pas réagi de manière adéquate et opportune à l'évolution de l'écologie des médias digitaux, du moins au niveau de la réglementation. Les pays qui ont fait des percées à cet égard montrent un certain degré de paranoïa par le biais de lois qui favorisent l'interception de la communication des médias digitaux. Néanmoins, la plupart des pays n'ont pas activement restreint la création et le fonctionnement de portails de communication digitale tels que les blogs.

Le sujet de la migration digitale (passage de la diffusion audiovisuelle avec les technologies analogiques à la diffusion audiovisuelle avec les technologies digitales), crucial pour élargir la participation des citoyens au dialogue public, n'est pas systématiquement pris en compte dans les pays couverts par les BMA mentionnés dans ce rapport. Les recommandations importantes concernant l'état du secteur de la diffusion audiovisuelle sur le continent mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir l'indépendance éditoriale des diffuseurs audiovisuels nationaux, la mise en place de mécanismes de réglementation plus efficaces, unifiés et fonctionnels pour l'industrie et la prestation de formation cohérente aux journalistes de diffusion audiovisuelle.

4.4 Ingérence du gouvernement dans les institutions de réglementation

L'une des façons pour les gouvernements africains d'exercer une influence sur les médias audiovisuels (en particulier) est d'interférer avec les structures réglementaires du secteur. Cet objectif est atteint en conservant le contrôle de la nomination des membres du conseil d'administration et la centralisation du financement. Le degré de pouvoir et la volonté d'exercer un tel contrôle sur les organismes de réglementation

de la diffusion audiovisuelle diffèrent d'un pays à l'autre, mais l'effet dissuasif reste réel pour tous.²

Par exemple, d'un côté, l'Autorité de Diffusion Audiovisuelle du Zimbabwe (*Broadcasting Authority of Zimbabwe /BAZ*) se compose principalement de membres du parti au pouvoir et d'anciens militaires, ce qui expose l'autorité à l'ingérence politique. Notamment, comme souligné dans le BMA de 2020 du Zimbabwe, « le processus d'équité et de diversité dans la délivrance des licences incombe à la BAZ, mais l'indépendance de l'organisme est discutable ». Au Ghana, le BMA de 2017 met en évidence le cadre réglementaire fragmenté de la diffusion audiovisuelle dans lequel le gouvernement conserve son influence par le biais de l'Autorité Nationale des Communications (*National Communications Authority/INCA*), qui se concentre sur les questions techniques et de licence, par opposition à la Commission Nationale des Médias (*National Media Commission*), qui est perçue comme indépendante et se concentre sur le contenu des médias.

Cette configuration confère au gouvernement une influence indirecte sur le contenu de la diffusion audiovisuelle, car il est possible pour l'ANC d'accorder des licences uniquement à des diffuseurs audiovisuels considérés comme politiquement corrects et flexibles. Dans un autre exemple, l'Autorité Béninoise de l'Audiovisuel (*Benin Broadcasting Authority /ORTB*) est sous une forte influence politique de la présidence du Bénin, en particulier de la division télévision (BMA 2021 du Bénin). En Éthiopie, les médias appartenant à l'État continuent de rapporter le récit fourni par le gouvernement et suivent la ligne officielle dans leur couverture des événements et des questions affectant les autorités politiques (BMA 2019 de l'Éthiopie). L'organe de régulation des médias du Mali (BMA 2016 pour le Mali), l'Autorité Supérieure des Communication (*Supreme Communication Authority*), est sous influence politique puisque trois de ses neuf membres sont nommés directement par le Président de la République et le président de l'institution est l'un de ces trois membres. En outre, l'indépendance du Conseil Indépendant des Médias de l'Ouganda (*Media Council*

“L'une des façons pour les gouvernements africains d'exercer une influence sur les médias audiovisuels (en particulier) est d'interférer avec les structures réglementaires du secteur.”

2 L'autosurveillance et l'acquiescement des organismes de régulation aux acteurs politiques en raison de l'influence de ces derniers.

of Uganda) est compromise, étant donné que son directeur est un conseiller présidentiel.

D'autre côté, malgré la possibilité donnée au gouvernement namibien de contrôler l'organisme de réglementation, l'Autorité de Régulation des Communications de Namibie (*Communications Regulatory Authority of Namibia/CRAN*), celle-ci reste essentiellement professionnelle.

Les recommandations concernant la réglementation de la diffusion audiovisuelle mettent l'accent sur la nécessité d'harmoniser les services de communication connexes, de prévenir les tendances anticoncurrentielles et de promouvoir l'indépendance des organismes de réglementation.

4.5 L'impératif commercial et l'espace communicatif

Les BMA soulignent également que les médias commerciaux privés sont généralement moins accessibles et moins sensibles aux communautés marginalisées parce qu'ils sont motivés par le profit. Malgré les médias massivement pluriels et assez diversifiés en Afrique du Sud, les récits sur les personnes des zones périurbaines et rurales sont largement négligés par les médias. De même, les médias publics sud-africains mal financés, principalement les médias audiovisuels, semblent se retirer du mandat de service public et se concentrer sur les populations urbaines, bien que leur contenu soit diversifié.

Le BMA de 2018 du Botswana note que « les journaux sont presque exclusivement disponibles en anglais et dans les zones urbaines, leur accessibilité au grand public en dehors de ces domaines étant limitée ». Le désir de minimiser les coûts et de maximiser les profits semble être le précurseur du journalisme élitiste ; la corruption dans le journalisme ; le journalisme contraire à l'éthique (discuté ci-dessous); et la négligence du journalisme d'enquête, qui est perçu comme coûteux et potentiellement irritant pour la communauté publicitaire très appréciée. Sur la base des tendances évidentes dans les BMA, il semble que l'angle commercial des médias africains est susceptible d'approfondir et d'enraciner la marginalisation des pauvres (au moins au niveau discursif), en particulier ceux des zones rurales dont la valeur pour les annonceurs potentiels n'est souvent pas apparente. Alors que certains pays ont des dispositions législatives et administratives pour soutenir financièrement les médias, l'argent réel disponible est généralement insuffisant ou inexistant.

4.6 La malédiction des ressources, les normes/pratiques journalistiques et la formation

Comme pour beaucoup d'autres aspects du monde social en Afrique, l'un des thèmes récurrents dans les BMA est celui des ressources limitées en termes de stabilité financière des médias, ainsi que des agences gouvernementales ou des organismes de réglementation dont le travail est directement lié à ces médias. Cela a eu un impact direct sur plusieurs aspects clés des opérations médiatiques en Afrique subsaharienne. Par exemple, en raison du manque de ressources, les BMA ont montré que les journalistes se retrouvaient souvent à travailler dans des conditions lamentables avec peu ou pas de salaire ; les journalistes se livrent parfois à des activités de corruption pour compléter leurs revenus ; et les journalistes pratiquaient l'autocensure pour s'attirer les bonnes grâces des propriétaires et échapper à la colère d'acteurs politiques hostiles. Cela était évident dans des pays tels que le Togo (BMA 2021), Madagascar (BMA 2016), la RDC (BMA 2012), le Kenya (BMA 2016), la République du Congo (BMA 2018) et le Mali (BMA 2016, 2021).

Le BMA de 2016 de Madagascar a signalé « l'impact négatif sur la qualité du travail » des conditions de travail pénibles des journalistes. Bien que beaucoup améliorées après 2016, ces conditions ont également été notées dans le BMA de 2019 du pays. Au Nigéria, le BMA de 2019 a mis en évidence un lien direct entre les bas salaires des journalistes, les mauvaises conditions de travail et le mauvais journalisme. Cette tendance a également prospéré dans des pays tels que le Bénin, le Cameroun, le Togo, la RDC, le Mali et le Malawi. Le BMA de 2018 pour le Bénin a observé que les conditions de travail et les salaires des journalistes restaient précaires, entraînant de mauvaises pratiques, en particulier la corruption. La même année, le BMA du Cameroun a affirmé que la corruption dans les médias « s'aggravait malgré les progrès réalisés dans d'autres domaines, tels que l'accès à la formation et la sensibilisation aux normes professionnelles ». Le BMA de 2017 du Ghana a souligné que « l'un des problèmes majeurs est dans le domaine de l'éthique et du professionnalisme » et la prolifération significative du journalisme d'« enveloppe brune »³³, ce qui indique une corruption croissante dans le journalisme. La même pratique est évidente dans les BMA pour l'Eswatini (2018), Madagascar (2019), l'Ouganda (2016), le Gabon (2016) et le Zimbabwe (2020), entre autres.

3 Lorsque les journalistes sont payés en espèces ou en nature pour couvrir ou non un sujet

En outre, les BMA montrent que les médias africains sont parfois contraints d'abandonner les histoires qui se concentrent sur les groupes sociaux marginalisés et minoritaires en faveur de ceux qui sont plus susceptibles de trouver un écho auprès des annonceurs et des intérêts politiques dominants. Le BMA de 2018 de l'Afrique du Sud observe que, bien que le pays dispose d'un large choix de sources d'information dans un large éventail de médias, « l'accès est biaisé en faveur des publics à revenu élevé... tandis que la population à faible revenu a un accès limité à des sources d'information diverses et plurielles ». Il fait cette observation critique : « En raison du fait que les médias sud-africains sont en grande partie corporatifs et axés sur la publicité, les pauvres et les marginalisés sont le groupe le moins important à atteindre pour les médias en raison de leur faible revenu disponible ». Dans le BMA de 2016 pour le Kenya, il a été observé que « la commercialisation accrue des médias a affaibli le rôle des médias en tant qu'outil de développement et d'information ». L'élément hyper-commercial dans les médias kenyans, a souligné le BMA, signifiait que « la concurrence intense pour la publicité gouvernementale par les différents médias a entraîné un contenu éditorial compromis ». En effet, le BMA a pris note du fait que « les médias kényans ont tendance à promouvoir des intérêts commerciaux et politiques, ignorant largement les facteurs sociaux et culturels, ainsi que les groupes minoritaires ».

Un autre élément gravement affecté par les ressources limitées est la migration digitale des médias audiovisuels africains, qui maintient sans doute de nombreuses personnes en dehors de la boucle de l'information et affaiblit leur action politique.

“Un autre élément gravement affecté par des ressources limitées est la migration digitale des médias audiovisuels africains...”

Néanmoins, ce défi n'est pas aussi limpide qu'il n'y paraît à première vue. Alors que la migration digitale ouvre inévitablement l'espace à davantage d'acteurs du secteur de la diffusion audiovisuelle, élargissant ainsi la portée de la communication, elle a eu l'effet inverse dans d'autres contextes. Par exemple, au Kenya, il a été noté que la migration digitale augmentait le coût d'accès aux médias. À la suite de la mise en œuvre réussie de la migration digitale en 2015, le BMA de 2016 du pays note que le processus « a éliminé certaines personnes qui trouvaient les coûts d'achat du décodeur et les frais d'abonnement mensuels trop élevés ». Comme on pouvait s'y attendre, les populations rurales ont été les plus touchées. Les recommandations cohérentes en réponse aux défis

susmentionnés s'articulent autour de trois questions majeures : la nécessité d'une formation continue pour les journalistes ; la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre un code de déontologie interne et un code général de déontologie ; et la création de syndicats ou d'associations de journalistes solides.

4.7 La dynamique du genre

Les résumés des BMA n'ont pas mis l'accent sur la dynamique du genre dans les médias africains. Cependant, ils ont souligné deux questions importantes : l'inclusion des femmes dans les salles de rédaction et les attitudes patriarcales à l'égard de la couverture des femmes par les médias. Ces deux éléments sont examinés ci-dessous.

Les résumés des BMA ont reconnu l'inclusion progressive, quoique toujours insatisfaisante, des femmes dans les salles de rédaction et les postes de direction. Le BMA de 2016 de la Côte d'Ivoire a noté que « malgré l'existence, depuis 2014, d'une Charte sur l'égalité femmes-hommes dans les métiers des médias, les maisons de presse peinent toujours à assurer une place aux femmes dans leurs contenus. L'égalité des chances est promue dans la presse ivoirienne, mais les femmes occupent peu de postes à responsabilité ». La même tendance a été identifiée dans le BMA de 2018 de l'Afrique du Sud, où il a été observé que « les femmes continuent d'être marginalisées dans les salles de rédaction ». Bien que ce BMA reconnaisse que « le nombre de femmes reporters a augmenté », il a également souligné qu'« il y a très peu de femmes aux niveaux de la rédaction et de la direction ». Le BMA de 2021 du Bénin a mentionné que les médias ne donnaient pas beaucoup de place aux femmes, bien que leur accès aux médias n'ait pas été restreint. En outre, ce BMA a souligné que seul un très faible pourcentage de femmes était promu dans les médias privés et publics. Il a également été noté dans le BMA de 2019 de l'Éthiopie qu'« il y a un manque flagrant de diversité de genre dans les médias », une situation attribuée à la « société patriarcale du pays où les hommes sont considérés comme étant au-dessus des femmes en termes de statut et de pouvoir ». Le BMA de 2016 du Kenya a confirmé la marginalisation des femmes, notant que peu d'entre elles occupaient des postes éditoriaux et qu'il y avait un manque de politiques d'action positive pour combler ces lacunes. Le BMA de 2017 du Ghana a observé que « les femmes professionnelles des médias n'ont pas non plus réussi à s'organiser en association et il y a, donc, très peu d'activités sur le genre et les médias dans le pays ». Plus important encore, le même rapport a également observé que « de

nombreuses salles de rédaction n'ont pas de politiques en matière de harcèlement sexuel ou de politiques visant à promouvoir les femmes aux niveaux de la rédaction et de la gestion ». Ces tendances ont une prévalence tenace à travers le continent.

Les résumés des BMA soulignent invariablement la persistance d'attitudes et de tendances patriarcales dans la couverture des femmes par les médias. Ceci est attribué aux perspectives socioculturelles, bien que le rôle des médias dans leur enracinement puisse être souligné. Le BMA de 2015 du Nigéria a noté que « les préjugés contre les femmes n'ont pas complètement disparu. Les opinions des hommes sont toujours privilégiées lorsqu'il s'agit de discuter de questions « importantes » telles que la politique, les affaires, les conflits et les affaires courantes ». Le BMA de 2019 a également noté que « les médias n'ont pas réussi à rompre les rangs avec une société qui est restée largement patriarcale ». De même, le BMA de 2018 du Sénégal note que « lorsque les femmes font l'objet d'articles de presse, c'est généralement parce qu'elles sont victimes d'abus ou que leurs droits ont été violés ». Le BMA de 2015 du Zimbabwe a noté que « bien qu'il y ait eu une amélioration de la représentation des sexes, les femmes continuent d'être stéréotypées et caricaturées dans certains médias ». Le BMA de 2020 du Zimbabwe n'a pas reflété une amélioration significative de cet état de choses. Il a également observé qu'« il y a quelques cas de couverture positive des femmes et que les stéréotypes (concernant les hommes et les femmes) continuent d'être renforcés ».

“Une omission flagrante dans les résumés des BMA est celle des personnes LGBTQI sur lesquelles il y a peu de commentaires.”

Une omission flagrante dans les résumés des BMA est celle des personnes LGBTQI sur lesquelles il y a peu de commentaires. Lorsque leurs préoccupations sont soulevées, elles ne figurent que comme un point de référence superficiel, ce qui est ouvertement fait dans les BMA du Malawi et du Bénin. Le BMA de 2016 du Malawi a noté que les médias du pays « s'ouvrent progressivement à la discussion des questions LGBTI », tandis que le BMA 2021 du Bénin a noté que « les médias ne promeuvent pas l'égalité des chances, indépendamment de la race ou de l'origine ethnique, du groupe social, du genre ou du sexe, de la religion, du handicap et de l'âge ». Il a affirmé que « dans une société qui n'a pas pleinement intégré les minorités telles que les personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et

intersexuées (LGBTI), il est difficile pour les médias de leur donner une couverture complète ». À partir de ces exemples, on peut soutenir que les médias, qui sont censés mettre en évidence les pratiques sociales qui affaiblissent la pleine expression de la citoyenneté et l'autodétermination des groupes sociaux et des individus opprimés en Afrique, semblent ne pas remplir cette mission.

Une autre observation importante est que les résumés des BMA ne traitent pas systématiquement des questions de genre, un domaine qui pourrait nécessiter une attention plus ciblée à l'avenir.

5. Les thèmes significatifs

Les rapports du Baromètre des Médias Africains publiés entre 2011 et 2021 montrent des cohérences significatives dans les recommandations formulées, qui sont liées aux défis persistants et émergents observés dans les environnements médiatiques des pays d'Afrique subsaharienne. L'analyse ci-dessous décrit les tendances générales concernant les évolutions positives et négatives observées par les BMA de chaque pays et les recommandations ultérieures. La discussion ne porte que sur les pays ayant produit plus d'un BMA dans les délais mentionnés ci-dessus.

Bénin

BMA 2011

Face à une série d'évolutions négatives dans l'environnement médiatique béninois qui comprenaient l'ingérence du gouvernement dans les opérations du diffuseur audiovisuel national, les conditions de travail précaires des journalistes et la corruption dans le journalisme, ce BMA a recommandé que les principales parties prenantes exercent des pressions pour transformer l'Office de la Radio et de la Télévision du Bénin (*Benin Radio and Television Office*) en une maison de presse publique ; faire pression sur le Parlement ur qu'il adopte le projet de loi sur le nouveau Code de l'Information et la création de prix pour les journalistes et les maisons de presse.

BMA 2014

Parmi les points soulignés dans ce BMA figuraient l'emprise continue du gouvernement sur le diffuseur audiovisuel public et l'Autorité pour la diffusion Audiovisuelle et les Communications (*Broadcasting and Communications Authority/ HAAC*), l'aggravation de la corruption des médias et les échecs de la HAAC à protéger les journalistes et les médias. Compte tenu de ce scénario, et probablement en reconnaissance de l'absence de progrès sur les questions soulevées dans le BMA

de 2011, le BMA de 2014 a recommandé de mieux faire connaître le BMA et de promouvoir des discussions au sujet de son contenu au sein des médias les plus populaires.

BMA 2018

Le BMA de 2018 a noté certains développements positifs, notamment l'amélioration de la couverture des services mobiles, la croissance des médias en ligne et les possibilités de formation pour les journalistes. Cependant, le BMA a également indiqué que les autorités de l'État continuaient de maintenir une emprise ferme sur les médias, que les médias devenaient polarisés plutôt que pluralistes, que les conditions de travail et les salaires des journalistes restaient précaires et qu'une nouvelle loi sur les renseignements, la loi n° 2015-07 du 20-03-2015 portant sur le Code de l'Information et des Communications, ainsi que la Loi n° 2017-20 du 20 avril de 2018 sur le Code Digital, menaçaient la liberté d'expression. Il a recommandé de plaider en faveur de projets de loi en faveur de lois relatives aux médias, qui étaient en suspens, et de supprimer les dispositions et les lois qui limitent la liberté d'expression.

BMA 2021

Ce BMA a fait écho au BMA de 2018 en soulignant les améliorations positives dans la disponibilité de la formation des journalistes, la pénétration de l'Internet mobile et la couverture des questions émergentes telles que le changement climatique, l'agriculture, l'entrepreneuriat, l'extrémisme violent et le genre. En outre, il a noté l'évolution du journalisme spécialisé et la présence accrue de femmes aux postes de décision (une étape importante par rapport aux BMA précédents). Cependant, ceux-ci ont été juxtaposés à des développements négatifs, tels que le coût élevé d'Internet, la prévalence de lois et de décisions restrictives, la diminution du financement des médias, l'augmentation des fausses nouvelles dans les médias et les attaques contre la liberté de la presse. En plus des menaces traditionnelles à la liberté d'expression, ces problèmes émergents (tels que les fausses nouvelles et la réduction du financement des médias) ont été tout aussi destructeurs. À la lumière de ces défis, ce BMA a recommandé des ateliers pour explorer les modèles économiques possibles de la presse, revoir les codes de déontologie dans le pays et mener des recherches systématiques sur l'état de la liberté d'expression dans le pays.

Botswana

BMA 2011

Le BMA de 2011 a noté que, malgré les changements positifs intervenus dans l'environnement politique du pays, les médias gouvernementaux restaient sous le contrôle de l'exécutif, qu'un syndicat de journalistes n'avait pas encore été formé, que les journalistes des médias publics continuaient d'être harcelés, que la diversité faisait défaut et que des lois sur la diffamation étaient utilisées contre les médias. Il a recommandé la participation du MISA à l'adoption du projet de loi sur l'accès à l'information. Le MISA a également été encouragé à faciliter la création d'un syndicat de journalistes. Une formation spécialisée pour les journalistes et la création d'un forum de rédacteurs influents ont également été recommandées.

BMA 2014

Bien que ce BMA ait reconnu des changements positifs dans l'environnement politique, il a également mis en évidence plusieurs développements négatifs. Il s'agit notamment de mauvaises pratiques journalistiques, de poursuites contre des journalistes en vertu de lois archaïques, de la promulgation de règlements sur la diffusion audiovisuelle (à savoir la loi de 2012 sur la réglementation des communications) et de l'hostilité de la présidence envers les journalistes. Ce BMA a soulevé de nombreuses questions semblables à celles soulevées en 2011.

BMA 2018

Le BMA de 2018 n'a pas souligné d'améliorations importantes sur les questions mentionnées dans les BMA précédents. Cependant, il a soulevé de nouvelles questions en tant que points focaux, telles que la viabilité et le financement des médias, ainsi que la nécessité d'effectuer des recherches sur l'environnement médiatique du pays.

Cameroun

BMA 2011

Malgré l'amélioration de la formation aux médias et de la diversité au Cameroun, le BMA de 2011 a mis en évidence un manque de progrès dans la délivrance de licences de télévision, le penchant du gouvernement à attaquer les journalistes et les médias, la diminution du professionnalisme dans le journalisme et la portée limitée

des médias dans le pays, entre autres choses. Il a recommandé la dépénalisation de la diffamation, le plaidoyer en faveur d'une loi sur l'accès à l'information et des allègements fiscaux pour le matériel journalistique tel que le papier journal. D'autres recommandations portaient sur le renforcement de la représentation des journalistes et l'amélioration de leur formation.

BMA 2014

Ce BMA a mis en évidence des améliorations positives dans les tentatives de réforme du secteur des médias et de la loi, la réduction des procès contre les journalistes et la prolifération du journalisme digital. Néanmoins, la mauvaise qualité du journalisme audiovisuel, la corruption dans les médias, l'absence d'une loi sur l'accès à l'information et le manque de viabilité des médias ont été considérés comme des problèmes persistants. Les recommandations portaient sur l'intensification des efforts visant à établir une législation sur l'accès à l'information et à mettre en œuvre les réformes des médias proposées en 2011.

BMA 2018

Parmi les développements positifs mis en évidence dans ce BMA, citons une couverture accrue des questions relatives aux femmes, l'expansion des médias digitaux et une meilleure tolérance à l'égard des médias audiovisuels publics. Parmi les développements négatifs figuraient la détérioration de la situation politique, l'augmentation des discours de haine et les problèmes de viabilité des médias. Il a recommandé de faire pression en faveur d'un code de déontologie, de réformes des médias qui abordent la viabilité des médias et d'améliorer les conditions de travail des journalistes. Une omission notable dans ce BMA fût la législation sur l'accès à l'information, un problème récurrent dans les rapports précédents.

Côte d'Ivoire

BMA 2012

Ce BMA a mis en évidence des développements tels que l'intention annoncée de privatiser les médias de l'État, l'allocation de fonds pour le développement des médias, les exonérations fiscales et douanières pour les médias et le renforcement du soutien aux entreprises de médias. Les recommandations portaient sur la privatisation des médias de l'État, la mise en place d'une plate-forme de négociation

collective pour examiner les conditions de travail des journalistes et l'établissement de critères d'évaluation de l'éligibilité au financement du développement des médias.

BMA 2016

Un nombre important d'évolutions positives ont été soulignées dans ce BMA, notamment l'introduction d'une loi sur l'accès à l'information ; la réglementation de la gouvernance économique de la presse écrite ; le début de la libéralisation du secteur télévisuel ; le début du processus de révision de la loi sur la presse, Loi n° 2004-643 ; et la migration de l'analogique au digital. Les développements négatifs concernaient principalement l'inaccessibilité des médias au public en raison des coûts élevés et les problèmes de viabilité dus à la baisse des revenus. Les recommandations portaient sur le plaidoyer en faveur de la révision de la Loi de 2004 sur la Presse, l'examen du rôle des médias publics ou de l'État, une plus grande prise en compte des questions du genre et la nécessité de définir un statut pour le personnel des radios communautaires et les correspondants de la presse privée.

République Démocratique du Congo

BMA 2012

Parmi les développements positifs mis en évidence dans ce BMA, mentionnons un cadre amélioré pour réglementer la diffusion audiovisuelle ; l'amélioration de la mise en œuvre d'un code de déontologie ; l'adoption d'un cadre de négociation collective ; la création de plusieurs stations de radio et de télévision ; l'amélioration de l'accès à Internet ; et la création d'organisations professionnelles. Toutefois, il a également souligné des défis tels que l'ingérence du gouvernement dans le fonctionnement des organismes de réglementation ; une diminution du nombre d'organisations favorables à la démocratisation et une augmentation des meurtres de journalistes, ce qui constitue une grave menace pour la liberté de la presse. Les recommandations comprenaient un nouvel examen des opérations du diffuseur audiovisuel de l'État, la *Congolaise National Radio Television*, la formation continue des journalistes, la campagne pour une législation sur l'accès à l'information, la dépénalisation des délits de presse et la campagne pour la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.

Eswatini

BMA 2011

Le BMA 2011 pour l'Eswatini (alors Swaziland) s'est déroulé dans un contexte de tensions politiques en raison d'une crise sociale sur plusieurs fronts. Parmi les quelques faits positifs, on peut citer l'enregistrement de la Commission de Plaintes pour les Médias (*Media Complaints Commission/MCC*) pour l'autorégulation des médias, une plus grande reconnaissance de l'importance de la formation, l'amélioration des conditions de travail et des salaires des professionnels des médias et l'adoption de politiques en faveur de l'égalité des sexes par plusieurs médias. Parmi les développements négatifs, citons l'approche autoritaire du gouvernement dans ses relations avec les médias, l'hostilité croissante envers les médias par le gouvernement et les politiciens de l'opposition, et un mépris pour les questions éthiques dans le journalisme. Dans ce contexte, le BMA a recommandé l'activation de la MCC, faisant pression pour qu'une commission de réforme du droit examine toutes les lois en général, renforcer les organisations médiatiques en encourageant l'implication des journalistes dans le développement de leur profession et faciliter une plus grande collaboration entre les médias et les institutions de formation.

BMA 2014

Dans cet BMA, Eswatini a été crédité pour la création d'une plate-forme d'interaction entre les rédacteurs en chef et les politiciens de haut rang, la création de la MCC, l'amélioration de la formation au journalisme grâce à un programme d'études de 4 ans à l'Université du Swaziland, l'amélioration de l'accès à Internet et la création du réseau de radio communautaire (*Community Radio Network*) en 2013. Parmi les développements négatifs, citons le harcèlement des rédacteurs, l'inactivité de l'association locale des journalistes et la lenteur des réformes législatives. Les recommandations comprenaient la publicité de la MCC, la révision de son code de déontologie et le plaidoyer en faveur d'une réforme législative des médias.

BMA 2018

Ce BMA a reconnu certains développements positifs concernant des questions qui n'avaient pas été soulevées dans le BMA précédent. Par exemple, il a souligné l'assouplissement du processus de demande de licence de diffusion audiovisuelle, les progrès vers l'institutionnalisation des efforts visant le développement des médias, la formation d'un consortium de médias pour le travail de plaidoyer sur

les questions qui affectent les médias et les consultations en cours sur le projet de loi sur la diffusion audiovisuelle. Parmi les développements négatifs, on peut citer l'augmentation des attaques brutales contre les journalistes, l'augmentation de la corruption dans le journalisme, l'autocensure et la médiocrité des contenus, ainsi que l'inactivité des associations de médias. Cela a montré une escalade significative des défis auxquels les médias ont été confrontés au cours des quatre années entre les BMA. Les recommandations du BMA de 2018 comprenaient un plaidoyer en faveur de réformes du droit des médias et des conditions de travail et de protection des journalistes.

Ghana

BMA 2011

Parmi les évolutions positives mises en évidence dans ce BMA, on peut citer l'expansion des opérateurs de médias et, par extension, une plus grande diversité et un plus grand pluralisme des médias. Il a également mentionné l'amélioration de la qualité du journalisme et la disponibilité des établissements de formation. Néanmoins, il a également souligné la lenteur des progrès concernant la réforme de la diffusion audiovisuelle publique, l'absence de progrès dans l'élaboration du projet de Loi sur le Droit à l'Information et du projet de Loi sur la Diffusion Audiovisuelle, et une baisse des normes du journalisme professionnel. Les recommandations comprenaient le renforcement de la Commission Nationale des Médias (*National Media Commission*) grâce à un financement accru et à l'indépendance vis-à-vis des autorités de l'État, la rationalisation de la réglementation de la diffusion audiovisuelle et le plaidoyer en faveur d'une société de diffusion audiovisuelle indépendante et bien financée.

BMA 2013

Parmi les développements positifs de ce BMA, citons un plaidoyer accru en faveur du projet de Loi sur le Droit à l'Information, l'amélioration de la qualité du journalisme dans certaines publications et un accès accru à Internet. Néanmoins, ces améliorations ont été contrecarrées par des développements tels que la polarisation politique et la tabloïdisation de l'information, l'arrestation de journalistes, la corruption dans le journalisme et le blocage du projet de Loi sur la Diffusion Audiovisuelle et du projet de Loi sur le Droit à l'Information. Notamment, les questions qui nécessitaient une intervention ont augmenté par rapport au BMA précédent. Les recommandations

portaient sur plusieurs défis, notamment la nécessité pour les journalistes de se familiariser avec divers codes de déontologie ; l'élaboration de politiques qui favorisent l'égalité, en particulier en ce qui concerne le genre ; plaider en faveur du projet de Loi sur la Diffusion Audiovisuelle ; éduquer les médias sur les implications des monopoles ; et plaider pour la mobilisation de fonds du Fond de Développement des Médias (*Media Development Fund*).

BMA 2017

Le BMA 2017 a mis en évidence une augmentation significative de l'utilisation des médias numériques et des défis pour la qualité du journalisme. Le projet de Loi sur le Droit à l'Information et le projet de Loi sur la Diffusion Audiovisuelle n'ont pas encore été adoptés. Les recommandations portaient sur la formation continue sur le Code de Déontologie, le plaidoyer en faveur de l'adoption du projet de Loi sur la Diffusion Audiovisuelle, l'augmentation du nombre de femmes dans les salles de rédaction, l'utilisation de sources d'information féminines et l'augmentation des salaires des journalistes.

Kenya

BMA 2012

Dans ce BMA, il a été souligné que l'utilisation des réseaux sociaux avait augmenté rapidement; les médias avaient adopté de multiples canaux pour atteindre leur public; la politique des médias s'est améliorée et l'environnement est devenu plus accommodant; de nouvelles publications et de nouveaux services de diffusion audiovisuelle ont été lancés; La nouvelle constitution promettait une législation progressiste; et les médias alternatifs ont donné la parole au peuple et ont mis en évidence des problèmes ignorés par les médias grand public. Le journalisme d'enquête est devenu plus important, les investissements dans le secteur des médias ont augmenté et le volume de contenu local s'est amélioré, y compris les émissions pour enfants. Un développement négatif important a été que les politiciens ont pris le contrôle des médias et influencé les décisions éditoriales selon des lignes partisans. Les recommandations comprenaient un plus grand engagement des médias dans l'éducation civique/électorale par le biais de partenariats médias/société civile pour la formation aux médias, la promotion de l'éducation aux médias, un plaidoyer accru pour la liberté de la presse, l'adoption d'autres lois pour soutenir la liberté

d'expression et les médias, et la formation des journalistes pour les reportages sur les conflits.

BMA 2016

Ce BMA a mentionné une augmentation des médias, y compris des publications régionales en dehors de la capitale. Entre 2012 et 2016, le nombre de stations de radio est passé de 103 à 147, et les stations de télévision d'environ 20 à 67. Il a également été noté que le succès du processus de migration digital devrait conduire à un plus grand nombre de chaînes de télévision. Parmi les autres développements positifs, mentionnons l'engagement accru des citoyens ; davantage de rapports régionaux en raison du transfert des responsabilités ; des voix plus expertes ; et le renforcement des partenariats entre les médias locaux et internationaux, ce qui a permis d'améliorer les possibilités de formation. En outre, l'utilisation et l'influence des réseaux sociaux ont augmenté, et la capacité de plaider des organisations de la société civile a grandi. Parmi les évolutions négatives, on peut citer la répression des médias à la suite d'un changement de gouvernement en 2013, la commercialisation accrue des médias qui a affaibli leurs rôles de développement et d'information, l'ingérence accrue de l'État et la censure des médias en raison de préoccupations liées à la sécurité et au terrorisme, une plus grande capture politique des médias, un éventail restreint de voix dans les médias, le discours de haine en ligne et l'incitation politique, et le rétrécissement de l'accès aux médias en raison des coûts associés à la migration digitale.

Les recommandations comprenaient la documentation des activités et des programmes dans le secteur des médias, la formation des journalistes axée sur les questions émergentes, les médias et les Organisations de la Société Civile à travailler ensemble pour renforcer la liberté des médias et avoir un impact sur l'élaboration des politiques, le renforcement de la capacité institutionnelle et de plaider des organisations journalistiques, les groupes de journalistes pour engager les citoyens sur le rôle des médias dans la société, et l'amélioration de la formation et du renforcement des capacités des journalistes. Il a également recommandé de renforcer le dialogue interne, la consultation et la mise en réseau entre les acteurs du secteur des médias afin d'améliorer la recherche et le plaider en faveur des médias et de la liberté d'expression, ainsi que la nécessité pour *fesmedia* Africa de mener la campagne sur l'accès à l'information et la liberté des médias.

Lesotho

BMA 2012

Ce BMA a noté l'utilisation accrue des médias digitaux et la popularité des stations de radio privées, l'adoption d'une loi habilitante sur les communications et l'introduction de nouvelles stations de radio. Parmi les principaux défis, mentionnons le contrôle exercé par le ministre des Communications sur la nomination des membres des conseils d'administration des organismes de réglementation. Les recommandations comprenaient la mise en place de mécanismes d'autorégulation, une formation de sensibilisation à la Loi sur les Communications et des possibilités de formation pour les journalistes.

BMA 2015

Parmi les développements positifs mentionnés dans ce BMA, mentionnons une augmentation de l'action de la société civile, une augmentation du nombre de stations de radio et de journaux, un accès accru à Internet et la création du Comité de Règlement des Différends en matière de Diffusion audiovisuelle (*Broadcasting Dispute Resolution Panel*). Parmi les évolutions négatives, on peut citer les restrictions à la liberté d'expression, la polarisation politique des médias, l'intimidation accrue des journalistes par les forces de défense, la protection limitée des journalistes, la corruption dans les médias et les possibilités limitées de formation des journalistes. Les recommandations comprenaient la création d'un syndicat de journalistes, la création d'une association pour examiner les questions relatives aux médias et des interventions visant à améliorer les pratiques journalistiques.

BMA 2018

Les progrès observés par ce BMA comprennent l'arrêt de la diffamation criminelle, l'expansion des espaces discursifs digitaux, l'acquisition d'une imprimerie, l'introduction de stations de radio communautaires et une tolérance accrue des médias publics. Parmi les développements négatifs, mentionnons l'absence de politiques médiatiques, le sensationnalisme, l'impuissance du Comité de Règlement des Différends en matière de Diffusion audiovisuelle et la partisanerie dans les médias. Les recommandations portaient sur la nécessité de renforcer les capacités des médias par la mobilisation de fonds, la conduite de processus de réforme des médias, le plaidoyer en faveur d'une autorégulation forte des médias et la promotion du journalisme professionnel.

Madagascar

BMA 2012

Parmi les développements positifs notés dans ce BMA, mentionnons la diversité accrue des publications, des stations de radio et de télévision ; l'augmentation du nombre d'écoles de formation au journalisme ; un meilleur accès à l'information ; et l'inclusion de femmes journalistes dans les salles de rédaction. Parmi les évolutions négatives figuraient l'ingérence politique et économique dans les médias, l'absence d'un cadre juridique favorable, les mauvaises conditions de travail des journalistes et l'impuissance des organisations journalistiques professionnelles. Les recommandations comprenaient l'adoption d'un cadre juridique permettant le développement des médias et l'amélioration des conditions de travail des journalistes.

BMA 2016

Ce BMA a mis en lumière les transformations favorisées par l'adoption et l'utilisation accrues des outils et des médias digitaux. Il a observé une amélioration de la pluralité de médias dans le recueil d'information, son traitement et la qualité de l'écriture, du son et de l'image. Il a également fait état d'une plus grande diversité de programmes, les émissions locales bénéficiant d'une préférence. Parmi les développements négatifs, on peut citer l'implication des médias dans le chantage à l'information et la réglementation limitée, ce qui a ouvert la voie à l'abus de pouvoir par les autorités et, sans doute, par les médias eux-mêmes. Les recommandations comprenaient l'amélioration des conditions de travail des journalistes (car cela a un impact sur la qualité de leur travail et leurs pratiques éthiques), le développement d'un cadre et d'un organisme d'autorégulation par les médias et la société civile, l'amélioration de l'accès aux réseaux internationaux de diffusion audiovisuelle, la professionnalisation du secteur privé comme base pour attirer les investissements dans l'industrie et la mise à disposition de contenu éducatif.

BMA 2019

Parmi les évolutions positives mises en évidence dans ce BMA, on peut citer l'adoption d'un Code des Communications (dont la révision était toujours en cours), des amendements à la Loi sur la Cybercriminalité en 2016, une augmentation des programmes de promotion de la culture dans le service public, la croissance des médias religieux et le développement des médias sociaux pour faciliter les débats

publics. Les recommandations comprenaient la création d'un syndicat consensuel des journalistes pour renforcer la liberté d'expression, la mise en place d'une plateforme d'interaction entre la société civile et les médias, l'adoption d'une législation sur l'accès à l'information, l'éducation civique sur les questions du genre et la mise en place d'une politique cohérente en matière de TIC.

Malawi

BMA 2012

Le BMA 2012 du Malawi, un pays avec une longue histoire de régime autoritaire, a mis en évidence plusieurs développements positifs renforçant la liberté d'expression. Il s'agit notamment de l'octroi de nouvelles licences de télévision et de radio, de l'abrogation de l'article 46 du Code Pénal, de la réduction des menaces contre les médias sous le nouveau gouvernement, de la nomination d'attachés de presse dans chaque ministère, de l'élimination de la TVA sur les journaux et de la déclaration de la Présidente Joyce Banda selon laquelle le diffuseur audiovisuel public serait ouvert à l'opposition et à des points de vue différents. En outre, il a noté le succès de la pression des médias en faveur de la modification de la Loi sur la Procédure Civile qui exigeait que le gouvernement reçoive un préavis de trois jours pour qu'une interdiction contre l'État soit obtenue, et l'introduction de deux nouveaux produits médiatiques, *The Business Times* et *Nkwaso*, la relance du bureau d'enquête de *The Nation*, l'amélioration générale des salaires et des conditions de travail des travailleurs des médias, ainsi que l'initiative de partage de contenu entre les stations de radio privées et communautaires.

Il y a également eu plusieurs développements négatifs, dont beaucoup étaient liés au gouvernement sortant de Mr. Bingu wa Mutharika. Il s'agissait notamment du harcèlement des journalistes sous le régime précédent, du retrait de la publicité gouvernementale du *The Nation*, des attaques contre des organisations de la société civile peu avant la chute du gouvernement de Mutharika, de la fermeture de *Capital Radio* et de l'intimidation de journalistes lors de conférences de presse. Parmi les autres développements négatifs, citons l'intégration de militants de la société civile et de professionnels des médias critiques dans le gouvernement, la corruption et le manque d'éthique dans le journalisme, la dormance du Conseil des Médias du Malawi (*Media Council of Malawi*) pour des raisons financières et le manque de

transparence de l'Autorité de Régulation des Communications du Malawi (*Malawi Communications Regulatory Authority*).

Le BMA a recommandé de continuer à défendre la législation sur l'accès à l'information et de présenter la politique de l'accès à l'information au Parlement en novembre 2012. Il a également conseillé de faire pression sur le gouvernement pour un cadre pour la législation sur l'accès à l'information, la relance urgente du Conseil des Médias du Malawi (*Media Council of Malawi*), la création d'une unité de collaboration en matière de recherche pour examiner les questions touchant les médias et une campagne visant à transformer le diffuseur audiovisuel de l'État en un véritable support public.

BMA 2016

Parmi les développements positifs mentionnés dans ce BMA, citons l'augmentation du nombre de stations de télévision et de radio, l'intensification de la concurrence qui a amélioré les normes, une législation et une politique positives en matière de médias, la couverture en direct des procédures judiciaires, le travail visant à améliorer la formation des médias, la réduction des cas d'arrestation de journalistes et de harcèlement, et l'adoption de la Loi sur l'Égalité des Sexes (2014) qui a imposé des quotas dans les ministères et les institutions de formation. Parmi les évolutions négatives, on peut citer les bas salaires des journalistes, l'introduction de la TVA sur le matériel de diffusion audiovisuel et le papier journal importés, les arrestations de citoyens ordinaires pour avoir exprimé leurs opinions, l'annulation des efforts visant à transformer le diffuseur audiovisuel de l'État en un véritable diffuseur audiovisuel de service public, une économie médiocre qui a affecté les salaires et le secteur des médias, les difficultés d'accès au président et la propriété croisée au sein du secteur des médias qui réduit la diversité du contenu. Les recommandations comprenaient une pression multisectorielle pour la mise en œuvre de la législation sur l'accès à l'information, l'évaluation de la performance de la nouvelle Loi des Communications (2016) par le biais du MISA Malawi, la transformation du diffuseur audiovisuel public en un diffuseur audiovisuel véritablement public, l'abrogation des lois sur les insultes, l'accessibilité et la visibilité du Conseil des Médias du Malawi (*Media Council of Malawi*) dans la lutte contre les comportements contraires à l'éthique, la traduction du Code de Déontologie dans les langues vernaculaires et l'enquête sur les questions qui affectent les médias.

Mali

BMA 2012

Malgré les tensions sécuritaires et politiques dans le pays, plusieurs améliorations positives ont été notées dans ce BMA, notamment une augmentation du taux de couverture médiatique, la création de nouvelles radios privées (325 étaient opérationnelles à l'époque), le lancement d'une deuxième chaîne de télévision, la mise à disposition de 3 Véhicules de Diffusion Vidéo Extérieure pour le diffuseur audiovisuel national ORTM (Office de Radiodiffusion Télévision du Mali), et la mise en place d'une station terrienne numérique pour la transmission et la réception par satellite sur la base des bandes C et Ku. En outre, le BMA a pris note d'un examen des lois et règlements, de la promulgation d'une loi sur la diffusion audiovisuelle, de l'élaboration de plusieurs projets de loi, de l'élargissement des possibilités de formation et de la réduction du coût des télécommunications. Parmi les faits défavorables, on peut citer la mauvaise performance de l'Observatoire de la Déontologie (*Observatory of Professional Conduct of Ethics*) (organe d'autorégulation) de la presse écrite, l'incendie et la destruction de stations de radio, la réduction de l'aide aux médias, l'arrêt des travaux de construction à l'école de journalisme, les incidents d'agression et d'intimidation fréquents contre les journalistes, la non-application de la convention collective, la non-application de la nouvelle Loi sur la Diffusion Audiovisuelle, les mauvaises conditions de travail des professionnels des médias et la baisse de la qualité du contenu des médias. Les recommandations comprenaient l'affichage du code de conduite et d'éthique dans les médias, la sensibilisation à la convention collective existante, la spécialisation des journalistes dans divers domaines et des mécanismes pour développer un partenariat entre les médias et d'autres organisations de soutien institutionnel et financier.

BMA 2016

Ce BMA a mis en évidence quelques évolutions positives, notamment le Forum National des Communications (*National Communication Forum*) en 2012, les projets d'une école de journalisme à l'étude, la création de la Haute Autorité pour les Communications (*High Authority for Communications/HAC*), les réformes en cours de l'ORTM, l'émergence de nouveaux diffuseurs et autres médias, l'adoption de la Charte des Médias pour le Respect de l'Image de la Femme et de son Droit

à l'Information et à l'Expression (*Media Charter for the Respect of the Image of Women and their Right to Information and Expression*), ainsi que la promesse d'une augmentation de la subvention du président pour les médias. Parmi les évolutions négatives, on peut citer un environnement politique hostile à la critique, l'absence de soutien aux médias dans le budget national, la lenteur de l'adoption des lois affectant la presse et l'absence de mise en œuvre d'une convention collective. Les recommandations comprenaient la mise en place d'un « tribunal des pairs », la dépénalisation des délits de la presse, l'intensification de la formation au journalisme et l'utilisation du BMA comme outil de plaidoyer et de référence.

BMA 2021

Plusieurs évolutions positives ont été reconnues dans ce BMA, telles que la diversification des sources d'information, l'accès à une formation spécialisée pour les journalistes, une inclusion accrue du genre dans les médias, des groupes de presse économiquement viables et l'expansion de l'appropriation digitale par les médias et la société. Toutefois, des développements négatifs ont fait valoir que le Mali continuait de limiter la liberté d'expression et les médias. A titre d'exemple, le BMA a souligné que le pays se caractérisait par un manque de protection juridique des journalistes/sources médiatiques, la censure d'Internet, le manque de consultation lors de la rédaction des lois, le manque d'indépendance éditoriale de la presse publique, la précarité économique des entreprises de médias, la publicité utilisée pour exercer des pressions, l'absence de réglementation du secteur de la publicité, le manque de considération de l'intérêt public dans l'attribution des fréquences, le manque de pratiques éthiques, le manque de négociation collective, la détérioration des conditions de sécurité, le manque de subventions à la presse, l'absence de réglementation de la presse en ligne ainsi que des fausses nouvelles et des problèmes juridiques.

Les recommandations comprenaient le plaidoyer en faveur de réformes législatives liées à la presse, l'organisation d'un Forum Consultatif des Médias Maliens (*Malian Media Consultative Forum*), le renforcement des capacités sur les fondamentaux du journalisme, l'introduction d'un événement national pour promouvoir le bon journalisme et la promotion du BMA en tant qu'outil de plaidoyer.

Mozambique

BMA 2011

Le BMA 2011 a noté que les médias au Mozambique se développaient en termes de publications et de stations de radio et de télévision, que l'environnement permettait la liberté d'expression (bien que le gouvernement ait exercé une influence sur les médias publics), qu'il y avait une confiance croissante du public dans les médias et qu'il y avait moins de poursuites judiciaires contre les médias. Les recommandations soulignaient la nécessité d'approuver la législation sur la diffusion audiovisuelle et de permettre à la société civile de continuer à œuvrer au renforcement de la liberté d'expression.

BMA 2014

Dans ce BMA, la cohérence dans la croissance des médias a été observée, la Loi sur le Droit à l'Information a été approuvée, un Comité de Réponse pour la Défense de la Liberté de la Presse (*Response Committee for Advocacy of Freedom of the Press*) a été mis en place, et la croissance de l'utilisation des médias sociaux et l'augmentation des possibilités de formation pour les journalistes ont été soulignées. L'accent continu mis sur la nécessité de défendre la liberté d'expression et les intérêts des journalistes impliquait des menaces continues contre les deux. Les recommandations ont souligné la nécessité de surveiller les questions éthiques par le biais de mécanismes d'autorégulation, de réformer les lois restrictives sur les médias, de surveiller l'application des instruments internationaux, de transformer la diffusion audiovisuelle publique, d'observer la migration digitale et d'approuver les lois sur la diffusion audiovisuelle publique et la radio communautaire. En outre, ce BMA a recommandé la mise en œuvre de codes de conduite en tant que mécanismes d'autorégulation, ainsi que l'amélioration des possibilités de formation et le soutien au journalisme d'investigation.

BMA 2018

Dans ce BMA, comme dans les deux rapports précédents, des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'érosion de la liberté d'expression due à un climat de peur. En outre, l'autocensure, l'augmentation du coût des licences médiatiques et la baisse de la qualité du journalisme ont été soulignées. Ce BMA ne mentionnait aucune évolution positive et notait la détérioration de la situation générale des médias au Mozambique. Les recommandations comprenaient une formation de sensibilisation

au rôle démocratique des médias parmi les mécanismes fonctionnaires de l'État tels que le législatif, le judiciaire et l'exécutif ; la réforme de lois restrictives ; l'adoption d'une Loi sur la Diffusion Audiovisuelle ; des consultations et l'examen de la situation des médias dans le pays ; et le suivi de la qualité du journalisme.

Namibie

BMA 2011

Cet BMA a mis en évidence plusieurs développements positifs, notamment la création du Médiateur des Médias (*Media Ombudsman*), des changements positifs au sein du diffuseur audiovisuel public, la *Namibia Broadcasting Corporation* (NBC), l'expansion de l'engagement des citoyens par le biais du Service de Messages Courts (SMS) et des réseaux sociaux, et la digitalisation des médias du pays. Parmi les développements négatifs, citons l'indifférence du magazine *Sister Namibia* à l'égard des questions lesbiennes et l'absence de législation sur l'accès à l'information. Parmi les recommandations figurait la nécessité d'étendre la responsabilité de l'*Ombudsman* à la surveillance du contenu de la publicité, d'améliorer l'éducation aux médias, d'établir une relation entre la société civile et les principaux médias, de promouvoir l'accès à l'information et d'élargir la diversité des médias.

BMA 2015

Les développements positifs de ce BMA comprenaient l'utilisation accrue des réseaux sociaux, la création de l'Autorité de Régulation des Communications de Namibie (*Communications Regulatory Authority of Namibia*), l'inclusion des jeunes dans les médias et l'amélioration du fonctionnement de la NBC. Parmi les évolutions négatives, on peut citer le manque de protection des sources confidentielles et des lanceurs d'alerte, les ajouts restrictifs à la loi de 2004 sur la recherche, la science et la technologie, le manque de consultation lors de l'élaboration de la législation pertinente, l'absence d'une diversité des voix, une réglementation inadéquate de la concurrence, l'indépendance limitée du diffuseur audiovisuel national et les mauvaises conditions de travail des journalistes.

Les recommandations comprenaient une révision des salaires des journalistes, la mise en place d'une structure formelle représentant les journalistes, la formation systématique des journalistes, l'élaboration et l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information, la vérification des dispositions restrictives du projet de Loi sur les

Communications Électroniques et la Cybercriminalité, l'amélioration des conditions de travail des journalistes, le renforcement des mécanismes d'autorégulation, l'engagement dans la question de l'éthique dans le journalisme, et l'amélioration de l'éducation aux médias et de la diversité dans l'engagement des citoyens.

BMA 2018

Parmi les développements positifs de ce BMA, mentionnons l'expansion du secteur des médias en raison des nouvelles maisons de presse et des stations de radio communautaires, l'engagement accru des citoyens dans les réseaux sociaux, la révision du Code de Déontologie en 2016 et la digitalisation de la NBC. Les recommandations comprenaient la promulgation du projet de Loi sur l'Accès à l'Information, la poursuite des recherches sur le paysage médiatique de la Namibie, la création d'un syndicat des journalistes, l'intégration des populations clés, une couverture équilibrée et sensible des groupes minoritaires, une réforme de la Loi sur les Médias et l'activation d'un fond pour soutenir les diffuseurs audiovisuels communautaires.

Nigéria

BMA 2011

Parmi les développements positifs mentionnés dans ce BMA, citons l'adoption de la Loi sur la Liberté de l'Information en 2011, la nomination d'un Médiateur (Ombudsman) en 2009 pour contrôler et réglementer le journalisme, une plus grande diversité des médias grâce à l'octroi de nouvelles licences aux stations de radio et de télévision et l'amélioration des relations entre le gouvernement et les médias. L'évolution négative de la situation a mis en évidence le fait que les journalistes continuaient d'être la cible de violences, que le bien-être des journalistes était médiocre, que le tirage des journaux diminuait, que les journaux publics étaient fermés en raison du manque de financement et que les reportages biaisés du diffuseur audiovisuel de l'État étaient partiels. Les recommandations comprenaient l'amélioration du bien-être des journalistes pour assurer le professionnalisme, la transformation du diffuseur audiovisuel de l'État en diffuseur audiovisuel public et une plus grande indépendance pour la *Nigerian Broadcasting Commission*.

BMA 2015

Ce BMA a noté des développements positifs dans l'ouverture de l'espace démocratique, par exemple, l'octroi de licences à 17 stations de radio communautaires réparties dans les zones politiques du pays après des années de plaidoyer de la société civile, l'explosion des réseaux sociaux et du journalisme en ligne, et une augmentation des stations de radio Internet. Parmi les développements négatifs, citons l'incapacité du pays à respecter le délai de migration digitale, l'adoption de la Loi de la Cybercriminalité (interdiction, prévention, etc.) (2015) et l'inefficacité des fonctionnaires de réglementation de la diffusion audiovisuelle du pays. Les recommandations comprenaient le plaidoyer en faveur d'un meilleur financement des médias publics, la suppression des taxes sur les contributions des journaux grâce à la mise en œuvre de la Convention de Florence, la promotion du papier journal produit localement, l'élaboration d'une politique globale des TIC avec une vision et orientation claires, ainsi que la création d'un organe d'autorégulation pour les médias.

BMA 2019

Parmi les développements positifs mis en évidence dans ce BMA figurent l'expansion de l'espace civique ouvert grâce à la prolifération des médias, l'adoption de la Loi sur la Liberté de l'Information en 2011, l'expansion du secteur de la diffusion audiovisuelle et l'impact de la digitalisation sur la stimulation de l'esprit d'entreprise dans l'industrie des médias. Parmi les développements négatifs, on peut citer l'absence de rapports adéquats sur la corruption dans les secteurs public et privé, la corruption dans les médias en raison de la conjoncture économique, les divisions sociales dans les médias, la restriction de la liberté des médias par l'État et la crainte que plusieurs projets de loi ne surréglementent les médias. Parmi les recommandations figuraient la réforme de la Loi sur la Diffusion Audiovisuelle et l'indépendance du diffuseur audiovisuel public; l'harmonisation des politiques dans les secteurs des médias et de la communication; promouvoir l'indépendance des organismes de réglementation; améliorer les mécanismes de vérification du journalisme; la construction de modèles économiques durables pour les médias; la mise à jour du Code de Déontologie; et la formation et le plaidoyer sur l'égalité des sexes, les droits de l'homme et les personnes handicapées.

République du Congo

BMA 2013

Parmi les développements positifs de ce BMA, on peut citer l'élimination de l'emprisonnement pour les délits de presse, qui a été remplacé par des amendes, et le déménagement du diffuseur audiovisuel public dans un bâtiment plus confortable et mieux équipé. Le BMA a également reconnu que la négociation collective en 2009 avait amélioré les conditions de travail des journalistes. Parmi les évolutions négatives, on peut citer les observations selon lesquelles la liberté des médias n'avait pas encore été pleinement adoptée/mise en œuvre, et la croissance des médias s'est accompagnée d'une propagande pro-gouvernementale accrue. Les recommandations comprenaient la publication, le lancement et la large diffusion du BMA en tant qu'outil de plaidoyer essentiel, la création d'un centre de ressources pour les médias, la création d'une plate-forme de dialogue entre les organisations des médias et de l'État dans les domaines des réformes juridiques, un statut spécial pour les journalistes et le plaidoyer pour le soutien au développement des médias congolais.

BMA 2018

Aucune évolution positive n'a été soulignée dans ce BMA. Parmi les développements négatifs, citons le fait que le gouvernement était prêt à limiter l'accès aux portails digitaux que les citoyens ordinaires utilisent principalement, que de nombreux établissements avaient été récemment fermés et que les possibilités de formation en dehors du système universitaire diminuaient. Les recommandations suggéraient d'améliorer le cadre juridique et réglementaire du pays et de veiller à ce que les lois favorables existantes soient pleinement appliquées ; faire pression sur les autorités publiques pour qu'elles apportent un soutien financier et matériel aux médias ; renforcer les capacités des syndicats et des associations de journalistes ; et promouvoir le dialogue entre les syndicats, les associations et les pouvoirs publics.

Sénégal

BMA 2013

Dans ce BMA, le Sénégal a été noté pour sa stagnation dans tous les domaines. Les recommandations comprenaient la conduite de campagnes de plaidoyer intensives et la pression en faveur de l'adoption du projet du Code de la presse; renforcer la

spécialisation des journalistes; des discussions sur les infractions commises par les médias, y compris le refus aux journalistes d'un droit de réponse, l'encouragement et le soutien de la recherche sur les médias; renforcer la capacité des associations de journalistes à agir sur les questions juridiques concernant leurs membres; renforcer les liens entre les organisations de citoyens et les organisations professionnelles de médias; et plaider pour améliorer l'accès des stations de radio commerciales à l'information.

BMA 2018

Parmi les évolutions positives mises en évidence dans ce BMA, citons le passage de l'analogique au digital de la *Senegalese Radio Broadcasting* (RTS), la promotion de 7 femmes sur 12 à des postes de responsabilité à la RTS, l'ajout potentiel de la télévision communautaire aux radios communautaires existantes, la diversification des expressions culturelles dans les radios communautaires, l'introduction par la RTS de chaînes de télévision régionales et la mise en place de chaînes de télévision web. Parmi les évolutions négatives, on peut citer la mauvaise organisation du secteur publicitaire et la mauvaise distribution des recettes publicitaires en l'absence d'une loi régissant le secteur, le manque de transparence dans la gestion et l'attribution du spectre des fréquences, la mauvaise gouvernance des médias publics, l'inefficacité des syndicats de journalistes et un Code de la Presse caractérisé par des sanctions sévères pour les délits de presse. Le BMA a également relevé une mauvaise gouvernance dans la gestion et la distribution du fonds d'assistance aux médias ; l'absence d'une convention collective ; l'impuissance de l'organisme d'autoréglementation, le CORED ; le manque d'innovation dans le secteur des médias; et l'absence d'une loi sur l'accès à l'information. En outre, il a souligné la persistance de reportages biaisés dans les médias ; et l'octroi de fréquences de stations de radio communautaires aux politiciens.

Les recommandations comprenaient des réformes dans le secteur de la publicité; accélérer la mise en œuvre du Code de la Presse, adopté en 2017; renforcer le plaidoyer en faveur d'une bonne gestion des fréquences de diffusion audiovisuelle; soutenir les médias de diffusion audiovisuelle dans la transition vers la diffusion audiovisuelle digitale; relancer le plaidoyer pour la bonne gouvernance des médias de service public et le plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information, ainsi que le lancement et la diffusion du BMA de 2018.

Afrique du Sud

BMA 2013

Parmi les développements positifs de ce BMA, citons la révision du Conseil de la Presse et du Code de la Presse après un vaste processus de consultation, le lancement d'*Africa Check* (une facilité financée par des donateurs visant à promouvoir l'exactitude des nouvelles), l'entrée du *Daily Maverick* sur le marché des médias, la croissance du journalisme en ligne et l'approbation de nouvelles licences de diffusion audiovisuelle pour les stations de radio communautaires. En outre, l'utilisation accrue des réseaux sociaux, qui a amélioré la participation des citoyens, a été saluée. Cependant, la même période a été marquée par la fermeture dévastatrice de magazines, l'adoption du projet de Loi sur la Protection de l'Information de l'État en 2013, les problèmes persistants de la *South African Broadcasting Corporation* (SABC), l'hostilité politique envers les médias et les pertes d'emplois généralisées. Les recommandations comprenaient la révision de la réglementation de la diffusion audiovisuelle, la transformation de la SABC en diffuseur audiovisuel public, l'organisation des journalistes sous un syndicat efficace et la campagne contre le projet de Loi sur le Secret.

BMA 2018

Parmi les développements positifs mis en évidence dans ce BMA, citons la réticence à aller de l'avant avec le Tribunal d'Appel des Médias (*Media Appeals Tribunal*) après que l'autorégulation des médias s'est avérée efficace, l'épanouissement du journalisme d'investigation, la prolifération des médias sociaux et l'indépendance du conseil d'administration de la SABC. Les développements négatifs comprenaient la diminution du financement des médias, les pertes d'emplois et la prolifération de fausses nouvelles. Les recommandations étaient de réglementer certains aspects de la convergence des médias sous l'égide d'un seul département et d'abroger la Loi Pénale sur la Diffamation. Le BMA a également appelé au renforcement de l'Autorité Indépendante des Communications d'Afrique du Sud (*Independent Communications Authority of South Africa*) afin de permettre un suivi et une application plus efficaces des stipulations de licence de diffusion audiovisuelle et de la recherche sur la durabilité des médias.

Tanzanie

BMA 2012

Parmi les développements positifs mis en évidence dans ce BMA, on peut citer la facilitation par le Conseil des Médias de Tanzanie (*Media Council of Tanzania*) de la formation des journalistes, le rôle des médias dans l'éducation des citoyens sur le processus de réforme constitutionnelle, la création du Forum des Rédacteurs en chef de Tanzanie (*Tanzania's Editors Forum*) et le fait que les projets de loi sur l'accès à l'information et les services de médias étaient en train de devenir des lois. Les développements négatifs mentionnés étaient que les actions du gouvernement limitaient la liberté d'expression et le harcèlement des journalistes. Les recommandations comprenaient la réanimation du Syndicat Tanzanien des Journalistes (*Tanzania Union of Journalists*), que des pressions soient exercées pour que les projets de loi sur l'accès à l'information et les services de médias soient adoptés, et que les médias s'unissent et fassent pression pour l'inclusion des questions qui affectent les médias dans la nouvelle constitution. Il a également été recommandé de réaliser un audit des compétences dans le secteur des médias et de veiller à l'application du Code de Déontologie.

BMA 2015

Ce BMA a noté que les réseaux sociaux étendaient la liberté d'expression en Tanzanie et que la diffusion audiovisuelle digitale améliorerait l'accessibilité en augmentant le nombre de téléspectateurs. Parmi les autres développements positifs, citons la croissance du journalisme d'investigation dynamique et l'intérêt accru des citoyens pour le processus de révision constitutionnelle. Néanmoins, le rapport a également noté plusieurs développements négatifs, notamment l'usage excessif de la force contre les médias par les responsables de la sécurité, l'absence de consultation significative sur la nouvelle législation relative aux médias qui pourrait potentiellement supprimer la liberté d'expression, la suspension de journaux pour avoir prétendument publié des articles séditions, la réduction du financement des médias d'État, l'ingérence accrue de l'État dans le contenu éditorial du diffuseur audiovisuel public et les retards dans le processus de la révision constitutionnelle. Les recommandations comprenaient une campagne pour la sécurité des journalistes, un mouvement pour une réforme draconienne des lois et la protection des droits et libertés sur Internet.

BMA 2019

Les développements positifs mis en évidence dans ce BMA comprenaient une augmentation du nombre de médias, l'expansion des réseaux sociaux, davantage de possibilités de formation disponibles et des organisations plus dynamiques dans la défense de la cause des médias et de la liberté de la presse. Les développements négatifs ont mentionné le rétrécissement de l'espace politique et médiatique, l'introduction de lois répressives en 2015 et l'utilisation de robots et de *trolls* professionnels pour contrôler la liberté d'expression. La représentation négative des femmes dans les médias et l'accès limité aux sources officielles ont été soulignées comme des défis émergents. Les recommandations comprenaient un plaidoyer contre la législation répressive, une formation accrue sur la sécurité et la diversité des médias et la relance des syndicats des médias.

Togo

BMA 2013

Parmi les développements positifs de ce BMA, citons davantage de formation pour les journalistes et davantage d'opportunités pour les femmes dans les médias. Parmi les évolutions négatives, on peut citer les tentatives des autorités de contrôler le contenu des médias, le non-respect par les autorités publiques de leurs engagements, la persécution des journalistes qui étaient régulièrement traînés devant les tribunaux, la polarisation entre les journalistes travaillant pour les médias publics et ceux travaillant pour des médias privés, les attitudes agressives des politiciens à l'égard des journalistes, les mauvaises conditions de travail et les bas salaires des journalistes. Les recommandations comprenaient une société civile plus critique, une augmentation de l'aide de l'État aux médias, l'élaboration d'une convention collective, la transformation des médias de l'État en médias de service public et l'amélioration des relations entre les médias et les forces de l'ordre.

BMA 2017

Le BMA de 2017 a mis en évidence certaines évolutions positives, notamment des médias moins agressifs, une meilleure gestion des journaux, un plus grand respect des droits de première génération, des droits améliorés en termes d'accès à l'information, une volonté politique accrue de se conformer aux normes régionales et internationales, moins d'ingérence de la classe politique et la transition vers la production digitale. Parmi les évolutions négatives, on peut citer la détérioration

de la qualité du journalisme, une plus grande instabilité parmi les journalistes, la détérioration des conditions de travail des journalistes, l'augmentation du nombre de professionnels des médias non formés et la réticence à promouvoir les intérêts des femmes et des minorités.

BMA 2021

Parmi les évolutions positives mises en évidence dans ce BMA, citons les améliorations apportées au cadre juridique à la suite de l'adoption d'un Code des Communications et des Médias (2020) progressiste, l'amélioration des possibilités de formation pour les journalistes, la participation du public aux programmes de diffusion audiovisuelle, la reconnaissance juridique du journalisme en ligne dans le nouveau code, l'amélioration de la qualité des productions médiatiques, les négociations en cours sur les conventions collectives visant à améliorer les conditions de travail des journalistes, la diversification du contenu médiatique et l'amélioration de la pratique du journalisme d'investigation. Parmi les évolutions négatives, on peut citer l'augmentation des poursuites engagées contre les journalistes, les mauvaises conditions de travail et les bas salaires des professionnels des médias, le faible respect des codes éthiques, l'autocensure accrue, la diminution de la crédibilité des médias, l'effondrement et la fragmentation des organisations médiatiques et le rétrécissement du marché publicitaire. Les recommandations étaient de promouvoir les conclusions du BMA et de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation, une formation à la direction des entreprises de médias et de plaider en faveur de l'amélioration des conditions de travail des journalistes.

Ouganda

BMA 2012

Parmi les développements positifs mis en évidence dans ce BMA, citons l'amélioration de l'accès à Internet, l'augmentation de l'audience des médias, l'augmentation du nombre d'utilisateurs des réseaux sociaux, les nouvelles publications, l'accès aux TIC inclus dans le plan national de développement, l'abolition de la législation interdisant la sédition, la fusion de la Commission pour les Communication (*Communication Commission*) et du Conseil de la Diffusion Audiovisuelle (*Broadcasting Council*), ainsi que l'engagement accru des citoyens. Parmi les développements négatifs, citons le harcèlement et le meurtre de journalistes, l'autocensure accrue, l'incapacité du projet de loi sur l'Autorité Ougandaise de Régulation des Communications

(*Uganda Communications Regulatory Authority*) à traiter les questions soulevées par les défenseurs de la liberté des médias, l'ingérence du gouvernement dans le diffuseur audiovisuel public et l'augmentation de la corruption dans les médias. Les recommandations comprenaient une meilleure alphabétisation sur le rôle des médias dans une démocratie et le renforcement des syndicats de journalistes pour les protéger contre le harcèlement.

BMA 2016

Parmi les évolutions positives notées dans ce BMA, citons l'augmentation du nombre de maisons de presse, l'augmentation de la diversité des médias et de la qualité de la couverture de l'actualité, l'amélioration des possibilités de formation pour les journalistes, une meilleure compréhension du rôle des médias et le soutien juridique apporté aux journalistes par la société civile. Parmi les développements négatifs, citons les restrictions imposées par l'État à la couverture médiatique des articles politiques et l'augmentation dramatique de l'utilisation des réseaux sociaux sans normes établies. Le BMA a recommandé un soutien juridique gratuit pour les journalistes en raison des coûts élevés des litiges, la lutte contre la corruption des médias et l'amélioration des conditions de travail des journalistes, davantage de formation sur l'intérêt journalistique et le respect des normes professionnelles, ainsi que la réalisation de davantage de recherches sur les questions relatives aux médias.

Zambie

BMA 2013

Parmi les développements positifs de ce BMA, citons l'introduction de nouvelles organisations des médias, la croissance de l'utilisation d'Internet et de la téléphonie mobile, l'introduction de blogs qui ont élargi la sphère publique, l'amélioration de l'accès aux stations de radio grâce à l'utilisation de téléphones mobiles, le mouvement de plusieurs stations de radio communautaires en ligne et l'unanimité sur les lois sur les médias qui nécessitent des réformes. Parmi les développements négatifs, citons le harcèlement des journalistes, le déclin des normes professionnelles, l'utilisation contraire à l'éthique des réseaux sociaux, l'aversion du gouvernement pour la critique, la diminution de la diversité et l'autocensure accrue dans les médias. Le BMA a recommandé de s'engager à rendre opérationnel l'organe d'autorégulation des médias (le *Zambia Media Council* ou ZAMEC), en s'occupant de la baisse des normes professionnelles, de la transformation de la *Zambia National Broadcasting*

Corporation (ZNBC) en un diffuseur audiovisuel public, de l'audit de la formation disponible et des lacunes en matière de formation, ainsi que de la pression auprès du gouvernement pour mettre en œuvre la politique des TIC.

BMA 2017

Ce BMA a observé divers développements sur la scène médiatique du pays. Sur une note positive, de nouveaux journaux, dont le *The Daily Nation*, ont été introduits ; et l'élan en faveur de la législation sur l'accès à l'information a été maintenu. Parmi les développements négatifs, citons la fermeture de sites Web liés aux médias, l'augmentation de la violence pendant les périodes électorales, ainsi que la victimisation et l'intimidation des militants et des dirigeants syndicaux des médias. Ce BMA a recommandé des institutions des médias fortes nécessaires pour protéger les journalistes, que le ZAMEC soit opérationnel, que les principaux médias du grand public répondent aux besoins des donateurs pour assurer un financement continu, que les organismes de réglementation convergent et que l'Autorité Indépendante pour la Diffusion Audiovisuelle (*Independent Broadcasting Authority/IBA*) améliore le professionnalisme et applique les directives de diffusion audiovisuelle. En outre, il a été recommandé que les médias trouvent de nouvelles façons de générer des revenus.

BMA 2021

Ce BMA a reconnu l'émergence de stations de radio et de télévision communautaires, l'amélioration de la liberté d'expression et l'émergence de plateformes de réseaux sociaux qui ont renforcé l'engagement des citoyens. Toutefois, les progrès vers l'autorégulation n'ont pas encore été présentés au parlement. Cependant, il a également mis en évidence des aspects négatifs tels que l'ingérence politique dans le fonctionnement des stations de radio rurales et l'impact de la COVID-19 sur la viabilité des maisons de presse, qui les ont rendues vulnérables à l'influence de leurs sources de financement. Parmi les autres développements négatifs, mentionnons la révocation de la licence d'au moins une station de télévision, la polarisation des médias en ligne et la lassitude entourant la pression pour l'accès à l'information. Il a recommandé d'auditer les lois qui enfreignent la Déclaration des Droits, d'abroger les lois qui portent atteinte à la liberté d'expression, que les propriétaires de médias garantissent des normes professionnelles en mettant des ressources à disposition, que les professionnels des médias s'organisent autour d'un organisme professionnel

solide et la nécessité d'accroître la sécurité en ligne où la plupart du public accède, désormais, aux informations.

Zimbabwe

BMA 2012

Parmi les évolutions positives notées dans ce BMA, on peut citer l'engagement accru de la société civile dans les campagnes de législation sur les médias, le renforcement de l'autorégulation, l'augmentation du nombre de produits de la presse écrite sur le marché et la promotion des femmes à des postes de décision. Parmi les évolutions négatives figuraient la persistance d'un cadre juridique restrictif, le harcèlement des militants des médias et des journalistes, l'autocensure induite par la peur, l'augmentation des affaires pénales de diffamation, la nomination de membres du conseil d'administration des médias publics et des autorités de régulation pour des motifs politiques, l'échec de la transformation de la *Zimbabwe Broadcasting Corporation* (ZBC) en diffuseur audiovisuel public, la réticence à octroyer des licences aux stations de radio communautaires, l'abaissement des normes professionnelles, et une augmentation de la corruption par les médias. Parmi les recommandations figuraient que le MISA encourage ses membres à couvrir les questions de la réforme des médias, encourage l'Association Zimbabweenne des Stations de Radio Communautaires (*Zimbabwe Association of Community Radio Stations*) à faire pression sur l'Autorité de Diffusion Audiovisuelle du Zimbabwe (*Broadcasting Authority of Zimbabwe*) pour que celle-ci autorise les stations de radio communautaires, encourager le MISA à intensifier les campagnes visant à transformer la ZBC en diffuseur audiovisuel public et appeler à un débat sur l'éthique et le professionnalisme dans les médias animé par des universités ou d'autres institutions professionnelles autonomes.

BMA 2015

Plusieurs évolutions positives significatives ont été soulignées dans ce BMA suite à l'adoption d'une nouvelle constitution en 2013. Il s'agissait notamment des dispositions relatives aux médias dans la nouvelle constitution, des résultats de la Commission d'Enquête sur l'Information et les Médias (*Information and Media Panel of Inquiry*), de l'octroi de licences à de nouveaux acteurs dans le secteur de la diffusion audiovisuelle, de la croissance des TIC, de l'augmentation de la pénétration de la téléphonie mobile, d'une augmentation marquée des journaux en ligne, de

la suppression de la diffamation pénale et des progrès en matière de migration digitale. Parmi les événements négatifs, on peut citer la fermeture de certains médias (*Zimbabwe Mail*, *Southern Eye*, *The Zimbabwean* et *Flame News*), l'impact néfaste de la crise économique sur les médias, les menaces proférées contre les médias privés par des politiciens, l'arrestation de responsables des médias de l'État, le harcèlement continu des travailleurs des médias, la détention de citoyens pour avoir exprimé leurs opinions et l'absence de contrats pour de nombreux travailleurs des médias. Les recommandations portaient principalement sur les activités de plaidoyer et comprenaient le plaidoyer en faveur de cours d'éthique des médias dans tous les établissements de formation, l'élimination des disparités entre les sexes, l'alignement des lois sur les médias sur les dispositions de la constitution, la sensibilisation aux dispositions de la nouvelle constitution et la contestation des lois non alignées sur la constitution. Il a été également recommandé la participation de formateurs aux médias ; d'accroître la sensibilisation aux questions des médias telles que la performance des médias, les normes et la corruption, le partage de l'information ; l'action sur des questions cruciales telles que le harcèlement sexuel, l'élaboration de politiques internes sur le genre, la corruption et les cadeaux ; et l'orientation des nouveaux journalistes sur l'éthique.

BMA 2020

Parmi les développements positifs mis en évidence dans ce BMA, mentionnons l'amélioration des relations entre les médias et le gouvernement ; le ministère de l'Information, de la Publicité et de la Diffusion Audiovisuelle a pris l'initiative de divulguer des informations ; le Gouvernement s'est engagé dans une certaine mesure à réformer les lois qui touchent les médias ; et les médias digitaux ont accru la participation des communautés sous-représentées. Parmi les évolutions négatives, on peut citer les retards dans la réforme de la Loi sur les Médias, la baisse des normes du journalisme, le manque d'indépendance du diffuseur audiovisuel public, les salaires et les conditions de travail pauvres des journalistes, ainsi que l'absence de chaînes de télévision privées et communautaires. Parmi les autres développements négatifs mis en évidence, citons le manque de diversité parmi les nouvelles stations de radio, les préoccupations concernant la viabilité de la presse écrite, l'impact des coupures d'Internet sur les processus démocratiques, le déclin des niveaux de pratique éthique et la prolifération des fausses nouvelles, de la désinformation et de la mésinformation. Parmi les recommandations figuraient un débat sur la création

d'un conseil de l'emploi pour les journalistes; l'alignement des lois qui affectent les médias sur la Constitution de 2013 ; la reconnaissance du Conseil Volontaire des Médias du Zimbabwe (*Voluntary Media Council of Zimbabwe*) en tant qu'organe d'autoréglementation; l'amélioration des salaires et des conditions de travail des journalistes; l'investissement dans la formation des journalistes et des rédacteurs; la collaboration entre les médias, les journalistes et les établissements de formation; la nécessité de soutenir les efforts de réforme législative des médias et des organisations de la société civile; et la normalisation des programmes de formation.

6. L'analyse des recommandations

6.1 Les questions récurrentes dans les recommandations

Le chapitre précédent montre des tendances perceptibles concernant les défis récurrents dans les environnements des médias dans la région de l'Afrique subsaharienne. Il s'agit notamment de la réticence des gouvernements à adopter l'accès à l'information; l'influence politique sur les aspects éditoriaux des diffuseurs audiovisuels publics/d'État et des organismes de réglementation des médias; le maintien et la promulgation de lois restrictives; le harcèlement des journalistes; la marginalisation des femmes aux postes de direction dans les médias et leur représentation négative dans le contenu des médias; les mauvaises conditions de travail et les bas salaires des journalistes; la faible représentation des journalistes; la baisse des normes journalistiques; et la corruption dans les médias.

Comme indiqué ci-dessus, ces tendances sont principalement façonnées par le contexte politique dans lequel les médias et la société civile opèrent et ont un impact corrosif sur le développement d'une culture démocratique sur le continent.

“...ces tendances sont principalement façonnées par le contexte politique dans lequel les médias et la société civile opèrent...”

Néanmoins, des progrès sont également perceptibles dans certains pays où des dispositions légales ont été prises sur l'accès à l'information (Côte d'Ivoire, Mozambique et Nigéria) ; plusieurs stations de radio communautaires ont été autorisées ; la diversité et la pluralisation des médias ont été réalisées dans une large mesure ; et où les médias numériques sont autorisés à prospérer sans entraves. Les recommandations soulignent également le besoin continu d'une société civile forte et influente impliquée dans l'amélioration des opérations des organisations journalistiques et le développement d'un cadre politique favorable et adaptatif en Afrique subsaharienne.

6.2 Les questions émergentes dans les recommandations

Il existe également une tendance visible dans les problèmes émergents affectant les médias en Afrique subsaharienne. Parmi celles-ci, les principales sont celles liées à la viabilité des médias, à la sécurité des journalistes, à la lenteur du développement des politiques en matière de TIC, aux fausses nouvelles, à la désinformation et à la mésinformation, ainsi qu'à l'absence de réglementations convergentes. Ces défis sont favorisés par l'évolution de l'environnement opérationnel des médias qui est devenu résolument digital et l'impact des conditions de crise sur la génération de revenus. Compte tenu des changements rapides dans l'industrie, l'élaboration de politiques adaptatives s'avère difficile et lente pour la plupart des pays africains, d'où la persistance de ces défis émergents.

En fin de compte, on pourrait soutenir que les transformations permanentes des contextes sociopolitiques et technologiques qui façonnent les opérations des médias excluent toute possibilité de solution durable aux défis récurrents et émergents. Cependant, elles suggèrent la nécessité d'une lutte continue pour poursuivre la démocratisation des entités médiatiques et de l'environnement social plus élargi dans lequel elles opèrent.

7. Conclusion

Quelques points concluants peuvent être tirés du traité analytique thématique mis en évidence.

Tous les BMA démontrent systématiquement que les pays africains prévoient au moins la liberté d'expression, bien qu'un certain nombre spécifient également la liberté de la presse dans leurs constitutions nationales. La plupart ont ratifié des instruments internationaux qui prévoient et cherchent à renforcer les libertés fondamentales. Cependant, les BMA montrent également que ce tableau prometteur est entaché par l'inclusion de conditions de recul importantes dans les mêmes constitutions nationales, ainsi que par la promulgation et le maintien de lois restrictives dans les textes de loi. En outre, les BMA indiquent que plusieurs pays africains, comme la Namibie, ont été lents à promulguer des lois favorisant l'accès à l'information, en particulier à l'information détenue par les fonctionnaires de l'État.

Les BMA montrent que les médias africains sont généralement pluriels mais moins diversifiés dans leur contenu, et principalement patriarcaux dans leur couverture des femmes. Bien que la presse écrite soit expansive dans les pays africains, les chiffres

“Les BMA montrent que les médias africains sont généralement pluriels mais moins diversifiés dans leur contenu...”

de diffusion sont en baisse et le coût des journaux et des magazines limite l'accessibilité. La plupart des pays disposent d'un nombre important de services de diffusion audiovisuelle (en particulier la radio, qui reste le média le moins cher et le plus accessible du continent) dans les trois niveaux des médias publics/de l'État, des médias commerciaux et des médias communautaires. Cependant, il convient également de noter que les médias imprimés et audiovisuels sont confrontés à des problèmes de viabilité en raison de la baisse des recettes publicitaires et du soutien

limité de l'État aux médias, ce qui menace de restreindre l'espace de communication et l'éventail des questions et des groupes sociaux couverts. En outre, les BMA montrent une volonté limitée de la plupart des gouvernements africains de garantir, dans la loi, l'indépendance éditoriale des médias publics et de l'État.

La pratique du journalisme est un sujet de préoccupation. La qualité du journalisme semble baisser en raison des mauvaises conditions de travail, de la précarité de l'emploi, de la mauvaise formation, des bas salaires et de la faible représentation au sein des syndicats professionnels. Ces facteurs poussent les journalistes à abandonner les histoires sociales clés et à extorquer de l'argent pour couvrir des histoires. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, les jeunes journalistes sont préférés aux journalistes expérimentés pour réduire les coûts, ce qui réduit la qualité du contenu. En outre, le problème de l'éthique est récurrent, certains BMA signalant des lacunes dans la disponibilité et la mise en œuvre des codes de déontologie internes et de l'industrie.

Les BMA indiquent que la plupart des pays africains ont pris du retard dans la mise en place d'une réglementation adéquate des médias digitaux. Ils mettent également en évidence une

“... le Baromètre des Médias Africains est un outil indispensable pour évaluer l'état des médias...”

tendance à la violation potentielle des droits des citoyens par le biais de dispositions relatives à l'interception des communications entre individus, lorsque les lois relatives aux médias digitaux ont été abordées. La plupart des recommandations relatives à chacun de ces éléments soulignent le rôle de la société civile dans la pression et le partenariat avec les principales parties prenantes, y compris les médias et les fonctionnaires de l'État, dans la poursuite de réformes et d'interventions utiles pour atténuer les défis mis en évidence.

Il est impératif de reconnaître que le Baromètre des Médias Africains est un outil indispensable pour évaluer l'état des médias en tant que fonctionnaire clé de surveillance de la politique, des processus et des institutions démocratiques dans chaque pays africain. Il fournit une compréhension continentale complète des défis contemporains auxquels sont confrontés les médias en termes d'indicateurs clés et de recommandations spécifiques. Les recommandations et les évaluations par pays sont essentielles étant donné les différences d'expériences, de réalités et d'histoires

sociopolitiques et culturelles entre les pays. Le BMA nous permet également de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les recommandations faites à des défis récurrents et émergents spécifiques et de réfléchir aux interventions nécessaires pour promouvoir une presse libre et l'accès à l'information à l'avenir. Il est également impératif d'évaluer l'impact du BMA sur les réformes politiques et le renforcement démocratique de l'espace des médias en Afrique. Cela nécessite un engagement avec les décideurs politiques et les autres parties prenantes pour comprendre si et comment leurs décisions en matière d'élaboration de politiques sont façonnées, non seulement par le BMA lui-même, mais aussi par d'autres sources d'information et d'idées éclairées par les données et les informations contenues dans les BMA.

Références

Christians, C. G., Glasser, T. L., McQuail, D., Nordenstreng, K. ET White, R. A. 2009. *Normative Theories of the Media: Journalism in Democratic Societies*. (Théories Normatives des Médias: le Journalisme dans les Sociétés Démocratiques). Urbana: Presse de l'Université de l'Illinois.

Dahlgren, P. 2005. "The Internet, Public Spheres, and Political Communication: Dispersion and Deliberation." (L'Internet, les Sphères Publiques et la Communication Politique: Dispersion et Délibération). *Political Communication* (Communication Politique), 22(2): 147-162.

Habermas, J. 1992. "Further Reflections on the Public Sphere." (Réflexions Complémentaires sur la Sphère Publique). Dans Calhoun, C. (Ed.). *Habermas and the Public Sphere* (Habermas et la Sphère Publique). Londres: The MIT Press.

Mawarire, T. 2020. *COVID-19 Effects on Freedom of Expression in Southern Africa, 2020 Research Report* (Effets de la COVID-19 sur la Liberté d'Expression en Afrique Australe, Rapport de Recherche 2020). Internews.

Pickard, V. 2020. *Democracy without Journalism? Confronting the Misinformation Society* (Démocratie sans Journalisme? Faire face à la Société de la Désinformation). New York: Presse Universitaire d'Oxford.

Radcliffe, D. 2020. *The Impact of COVID-19 on Journalism in Emerging Economies and the Global South* (L'impact de la COVID-19 sur le Journalisme dans les Économies Émergentes et les Pays du Sud). Thomson Reuters Foundation.

Santos, P. et Mare, A. 2021. "The Reconfiguration of News Work in Southern Africa during the COVID-19 Pandemic." (La Reconfiguration du Travail d'Information en Afrique Australe pendant la Pandémie de COVID-19). *Digital Journalism* (Journalisme Digital), 9(9): 1391-1410.

PNUD. 2019. *Human Development Report 2019* (Rapport sur le Développement Humain 2019). New York: Programme des Nations Unies pour le Développement. Disponible à l'adresse : <https://hdr.undp.org/system/files/documents/hdr2019pdf.pdf> [Consulté le 10 juin 2022].

APPENDICE A

LESOTHO – 2018 : TENDANCES THÉMATIQUES			
Indicateur	Liberté d'Expression/Médias	Le Paysage Média-tique	Le Paysage de la Diffusion Audio-visuelle
	Menaces militaires contre les journalistes d'investigation qui écrivent des articles critiques sur la LDF (Force de défense du Lesotho). Les journalistes ne se sentent pas complètement libres de s'exprimer sans crainte. Autocensure Des cadres juridiques encore très restrictifs pour les médias (14 selon le MISA). 2016 – La Cour constitutionnelle a statué que la loi sur la diffamation pénale dans le Code Pénal était inconstitutionnelle. La loi a été abrogée.	Polarisation des médias. Le paysage média-tique n'est pas diversifié en termes de contenu et d'organisation. Peu de soutien pour les médias de la part du gouvernement. Difficile pour les nouveaux entrants de subvenir à leurs besoins. Pas de quotidien (depuis le premier BMA). Marché publicitaire restreint. Le gouvernement utilise la publicité pour étouffer les médias critiques.	Le gouvernement maintient un contrôle strict sur la diffusion audiovisuelle, qui est largement contrôlée par le ministère des Communications. L'Autorité pour les communications du Lesotho (Lesotho Communications Authority) n'est pas considérée comme autonome car elle est nommée et contrôlée par le chef politique du ministère. Le gouvernement n'autorise pas les organisations perçues comme hostiles. Le Projet de loi sur la diffusion audiovisuelle au Lesotho 2004 n'a toujours pas été promulgué pour protéger le contrôle. Les diffuseurs audiovisuels publics ne sont pas suffisamment financés, ce qui compromet leur capacité à fournir un contenu diversifié et de qualité.
			Pratiques Média-tiques/ Normes Professionnelles Les journalistes des médias de l'état agissent à la fois comme journalistes et comme fonctionnaires publics. Les médias semblent avoir des problèmes d'exactitude attribués au manque de formation, au manque de connaissances dans les domaines spécialisés et à la tendance à se concentrer sur les fonctionnaires du gouvernement. La sensationnalisation des nouvelles est un problème. Corruption dans la ligne de mire des médias. Aucun recours en dehors du système judiciaire pour les personnes ayant des plaintes contre les médias. Mauvaises conditions de travail et bas salaires. Organismes professionnels défaits ou dysfonctionnels.
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX/OBSERVATIONS			
Contexte fourni – L'instabilité politique semble endémique au Lesotho, bien que la situation semble s'être améliorée au moment de la rédaction du BMA de 2018.			
RECOMMANDATIONS			
	Nécessité d'une réforme de la loi sur les médias.	Mobilisation de fonds pour les organisations média-tiques locales (pas clair si c'est au niveau national ou communautaire). Réformes de la législation des médias et autorégulation solide des médias.	Nécessité de transformer le diffuseur audiovisuel de l'Etat en diffuseur audiovisuel public. Revitalisation des organismes professionnels. Utiliser les prix pour promouvoir un journalisme de qualité.

APPENDICE B

Liste de BMA analysés

Bénin	4	(2011, 2014, 2018, 2021)
Botswana	3	(2011, 2014, 2018)
Burkina Faso	1	(2019)
Cameroun	3	(2011, 2014, 2018)
Côte d'Ivoire	2	(2012, 2016)
République Démocratique du Congo	1	(2012)
Eswatini	3	(2011, 2014, 2018)
Éthiopie	1	(2019)
Gabon	1	(2016)
Ghana	3	(2011, 2013, 2017)
Guinée	1	(2011)
Kenya	2	(2012, 2016)
Lesotho	3	(2012, 2015, 2018)
Madagascar	3	(2012, 2016, 2019)
Malawi	2	(2012, 2016)
Mali	3	(2012, 2016, 2021)
Île Maurice	1	(2018)
Mozambique	3	(2011, 2014, 2018)
Namibie	3	(2011, 2015, 2018)
Nigéria	3	(2011, 2015, 2019)
Congo Brazzaville	2	(2013, 2018)
Sénégal	2	(2013, 2018)
Afrique du Sud	2	(2013, 2018)
Tanzanie	3	(2012, 2015, 2019)
Togo	3	(2013, 2017, 2021)
Ouganda	2	(2012, 2016)
Zambie	3	(2013, 2017, 2021)
Zambia	3	(2013, 2017, 2021)
Zimbabwe	3	(2012, 2015, 2020)

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

fesmedia Africa

Windhoek

Namibie

Tel : +264 61 417523

Messagerie électronique : info@fesmedia.org

www.fesmedia-africa.org

ISBN: 978-99916-991-7-2

Secrétariat régional du MISA

Boîte Postale 13386

Windhoek, Namibie

Messagerie électronique : info@misa.org

www.misa.org